

Commission de la recherche du Conseil Académique

Formation plénière
23 février 2023

Relevé de décisions

CRP - 23.02.2023 - Président de séance : Hervé Courtois, Vice-président recherche et innovation de UGA

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés

Elu.e	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BURLACU Radu	CERAG	Sciences de gestion	x		
CAPLAN Raul	ILCEA4	Études romanes	x		
CHALABAEV Aïna	SENS	STAPS		x	SEIGNEURET Natacha
CLASTRES Cédric	GAEL	Sciences économiques	x		
DAVOUST Laurent	SIMaP	Mécanique, génie mécanique, génie civil		x	CLASTRES Cédric
FORVILLE Thierry	IPAG	Astronomie, astrophysique		x	SLAMA Serge
FOURNIER-FINOCCHIARO Laura	LUHCIE	Langue et littératures romanes	x		
LEPETIT Marie-Bernadette	Institut Néel	Théorie matière condensée		x	
MORAND Patrice	IBS	Microbiologie Maladie transmissible et hygiène		x	DE ROSNY Eve
PERRIER Pascal	GIPSA-Lab	Génie informatique, automatique et traitement du signal	x		
RAY Pierre	IAB	Biologie et médecine du développement	x		
REBOUD Jean-Luc	G2ELab	Energétique, génie des procédés		x	BURLACU Radu
SLAMA Serge	CRJ	Droit public	x		
VERDIER Christine	LIG	Informatique	x		
WOUTERS Yves	SIMaP	Chimie des matériaux		x	

Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Elu.e	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BOUDJADA Nassira	Institut Néel	Milieux denses et matériaux	x		
CAVAILLES Pierre	TIMC-IMAG	Sciences biologiques pharmaceutiques	x		
CHAUVIN Alan	LPNC	Psychologie	x		
DEBIZET Gilles	Pacte	Aménagement de l'espace, urbanisme	x		
DEMEILLIERS Christine	TIMC	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	x		
DE ROSNY Eve	IBS	Biochimie et biologie moléculaire	x		
GUILLAUMIN Cyriac	CREG	Sciences économiques		x	
HILY-BLANT Pierre	IPAG	Astronomie, astrophysique		x	NICOT Séverine
LARROUDÉ Philippe	LEGI	Mécanique		x	DEBIZET Gilles
MACLEAN Catriona	Institut Fourier	Mathématiques	x		
MOLINA-BOISSEAU Sonia	Cermav	Energétique, génie des procédés	x		
NICOT Séverine	CRJ	Droit public	x		
PONTON Claude	LIDILEM	Informatique			
SADOUX Stéphane	AE&CC	Aménagement de l'espace, urbanisme			
SORBA Julie	LIDILEM	Sciences du langage	x		

Collège C : personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement ou dans ses établissements-composantes

Elu.e			Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BERTHOME Grégory	SIMaP			X	
MEVEL François-Xavier	ISTerre			X	VERDIER Christine
REY Benoît	DGD SI		X		
ROUSSET Isabelle	LIDILEM		X		
SEIGNEURET Natacha	IUGA		X		

Collège D : Doctorants

Elu.e (T:titulaire S:suppléant)	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
SALMON Lucien (T)	Institut Néel	Physique de la matière condensée et du rayonnement			
FAISANT Loïs (S)	Institut Fourier	Mathématiques			
MANDIN-HUBLE Yohan (T)	Institut Fourier	Mathématiques		X	
CAMUS Perrine (S)	LARHRA	Histoire moderne			
PRUSZKO Laura (T)	LIG	Informatique		X	
YAR Asfand (T)	LIG	Informatique			
ZHEMCHUZHNIKOV Dmitrii (S)	LJK	Mathématiques			

Personnalités extérieures

Nommé.e (T:titulaire S:suppléant)	Etablissement		Présent.e	Excusé.e	Procuration à
CHANDEZON Frédéric (T)	CEA		X		
PREJBEANU Lucian (S)	CEA				
FRAISSE Marjorie (T)	CNRS		X		
GAILLE Marie (S)	CNRS				
JESTIN Jacques	ILL			X	CHANDEZON Frédéric
ROSSI-BATÔT Catherine	LUX				
SORRENTINO Monique (T)	CHU			X	
DUCKI Camille (S)	CHU			X	

CR - 23.02.2023 - Président de séance : Hervé Courtois, Vice-président recherche et innovation de UGA

Invités permanents

Invité.e	Fonction	Présent.e	Excusé.e.s
Yassine Lakhnech	Président de l'UGA		X
David Déchenaud	Vice-président "Formation et vie étudiante"		X
Anne-Catherine Favre	Vice-président du Conseil d'administration		X
Christophe Ribuo	Vice-président "Ressources humaines"		X
Jérôme Paret	Directeur Général des Services		X
Anne Dalmasso	VP Recherche et Innovation en SHS		X
Hervé Pelloux	Chargé de mission "Recherche en santé"		X
Valérie Perrier	Chargée de mission "Recherche en ingénierie"		X
Gaëlle Calvary	Chargée de mission "Valorisation recherche"		X
Julien Heurdi	Chargé de mission Recherche, Partenariats, International		X
Anne Bartel-Radic	Directrice de la recherche à l'IEP		X
Directoire pôle CBS	Un membre du directoire représente le pôle	X	
Directoire pôle PEM	Un membre du directoire représente le pôle	X	
Directoire pôle PAGE	Un membre du directoire représente le pôle	X	
Directoire pôle MSTIC	Un membre du directoire représente le pôle	X	
Directoire pôle PSS	Un membre du directoire représente le pôle	X	
Directoire pôle SHS	Un membre du directoire représente le pôle	X	
Denis Jongmans	Directeur CED	X	
Jérémy Prétet	Directeur DGD RIV	X	
Martine Fiodorov	Directrice DAPAR - DGD RIV	X	
Maurizio Ponzoni	Directeur DAPIV - DGD RIV		X
Marie-Amélie vergez	Directrice 2DPRI - DGD RIV		X
Caroline Martinez	Directrice SFR - DGD RIV		X
Véronique Boudaud	Assistante équipe VP Recherche et Innovation - DGD RIV	X	
Carole Musset	Admin. Recherche DGD RIV - Référente Pôles MSTIC et PAGE	X	
Carole Kada / Catherine Desplanques	Directrice et directrice adjointe DGD RH		X

Ordre du jour

- **Changement de direction DSBT**
- **Changement direction ED CSV**
- **2nd avis demande réinscription thèse doctorant J**
- **Appel équipements scientifiques 2024**
- **Rapport précarité doctorants**
- **Dotations 2023 aux structures de recherche**
- **Questions diverses**





Procédure de vote



Rappel procédure vote

Preennent part aux votes

- **les 46 membres élus de la commission de la recherche :**
 - les élus aux collèges A (15 élus), B (15 élus), C (5 élus) et D (6 élus),
 - les 3 personnalités extérieures nommées par le CEA, le CNRS, le CHU,
 - les 2 personnalités extérieures désignées par la Commission de la recherche,
- la Présidente du CAc qui préside la séance

Ne prennent pas part aux votes

tous les invités permanents et ponctuels

- les membres de l'équipe politique
- les membres de l'équipe Vice-présidence recherche et innovation
- le représentant du directoire de chaque pôle de recherche
- la direction du CED
- les membres des DGD RIV, RH

Changement de direction DSBT

Présentation Jean-Marc Poncet

DISCUSSION

Julie Sorba : quel est votre périmètre d'action en tant que directeur de cette structure qui n'est pas un laboratoire ?

Hervé Courtois : dans le vocable CEA, nous avons dans l'ordre, les laboratoires, au-dessus les services puis les départements. A l'université on s'intéresse au niveau des services. Chaque service est en même temps une UMR CEA/UGA. Les services sont par ailleurs regroupés en départements de l'IRIG.

Jean-Marc Poncet : concrètement, le DSBT a la taille d'un service. Dans l'institut auquel il appartient cette thématique est tellement particulière que la direction ne savait pas où la placer ; une représentation de cette unité était toutefois nécessaire au sein de l'institut de recherche interdisciplinaire de Grenoble (IRIG), c'est la raison pour laquelle le choix s'est porté pour que le DSBT devienne un département. L'IRIG comprend 10 UMR qui sont toutes sous cotutelle UGA.

Julie Sorba : quel est le périmètre de vos fonctions ?

Jean-Marc Poncet : on s'occupe des problématiques RH, de la gestion globale budgétaire. Dans tous les projets que nous gérons, nous pouvons dégager un peu de marge. Notre rôle est de voir comment la réinvestir, comment préparer le futur en investissant dans des thématiques qui nous semblent prometteuses. Nous avons un rôle d'interface et de relai entre la direction du CEA et le DSBT.

Gilles Debizet : les ressources hors personnels permanents représentent 3,7 M€ ; quel est le budget des 48 permanents ?

Jean-Marc Poncet : il faut ajouter entre 2,5 M€ et 3 M€ pour les 48 permanents.

Julie Sorba : pour intégrer les laboratoires des universités les chercheurs doivent être titulaires d'un doctorat. Les membres chercheurs des laboratoires au CEA ne sont pas forcément docteurs ?

Jean-Marc Poncet : effectivement, et le CEA ne fait pas de distinction entre ingénieur et docteur. Nous avons le titre d'ingénieur-chercheur. Compte tenu de nos activités, nous avons besoin de divers profils : des profils scientifiques très orientés recherche pour préparer les thématiques scientifiques de demain et d'autres compétences pour réaliser des objets fonctionnels qui viennent en complément de l'activité recherche.

=> *Conseil DSBT 22.11.2022*

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 23 février 2023 est invitée à donner un avis sur la proposition de direction du Département des Systèmes Basses Températures, DSBT, UMR-E 9004, UGA, CEA-IRIG, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Jean-Marc Poncet, directeur

François Millet, directeur adjoint

Approuvez-vous la proposition de direction du DSBT ?

Résultat du vote anonyme :

Membres en exercice	45
Membres présents	24
Membres représentés	9
Nombre de votants	33
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition de direction du DSBT.

Changement de direction ED CSV

Présentation Marc Jamin

Nouvelle Direction ED CSV (vote)

Chimie et Sciences du Vivant



- 380 Doctorants, 75 soutenances annuelles
- 380 HDR
- 18 unités de recherche
- 15 spécialités en Chimie, Biologie et Santé

Directeur actuel

Guy Royal

Professeur, Département de Chimie Moléculaire

Directrices adjointes

Pascale Maldivi

Claire Vourc'h

Nicole Thielens

- Guy Royal, Directeur actuel, souhaite être remplacé à la direction de l'ED CSV à compter du 1^{er} janvier 2023 (4 années de mandat + 8 ans de directeur adjoint)

Nouvelle Direction ED CSV (vote)

Chimie et Sciences du Vivant



Procédure (1)

- **1^{er} Appel à candidatures** en juin 2022 au sein de l'ED
- Réception d'une candidature (Mme Corinne Mercier)
- Audition par le Conseil de l'ED le 23 septembre 2022
- Non validation de la candidature par le Conseil :
 - Problèmes identifiés sur la candidature, en particulier sur l'équipe de direction
 - Peu de membres présents au conseil (représentativité)
 - Regret de n'avoir qu'une candidature

Décision de relancer un nouvel appel à candidatures, en invitant la candidate à améliorer son projet si elle souhaite se représenter.

Nouvelle Direction ED CSV (vote)

Chimie et Sciences du Vivant



Procédure (2)

- **2ème appel à candidature** fin septembre 2022
- Réception de deux nouvelles candidatures (Bertrand Huard et Marc Jamin).
- Audition des 2 candidats (en présence d'une partie de leur équipe proposée) le 9 novembre 2022.
- Vote sur les deux candidats :
 - Marc Jamin : 18
 - Bertrand Huard : 2
- Marc Jamin est proposé par le conseil de l'ED CSV comme nouveau Directeur de l'ED CSV.

CV de Marc Jamin



- Docteur en biochimie – Université de Liège (Belgique)
- Professeur des Universités en Biologie à l'UGA depuis 1999
- Responsable de l'équipe de recherche Mécanismes de Réplication Virale à l'Institut de Biologie Structurale depuis 2016
- Responsable du parcours M2R de biologie structurale de l'UGA de 2007 à 2020
- Représentant HDR du pôle CBS au Conseil du CED depuis 2020
- Encadrement de 11 thèses (4 en cours) – Membre de 43 jurys de thèse ou HDR – 76 publications – 2 brevets – 16 financements (FRM Equipe 2017 – 4 ANR dont 2 en cours)

Motivation

- Un nouveau défi dans ma carrière
- La curiosité scientifique
- L'enthousiasme pour la recherche
- L'envie de partager ces valeurs avec les doctorants/doctorantes
- L'envie de promouvoir la formation doctorale et d'assurer la continuité de la gestion de l'Ecole Doctorale en m'appuyant sur une équipe compétente et motivée

Direction adjointe



Christine Cavazza
DR CEA



Laurence Després
PR UGA



Jean-François Poisson
PR UGA

Gestionnaire



Magali Pourtier

Projet

- Assurer les missions de l'ED en matière de recrutement en veillant à la qualité des doctorants/doctorantes quelles que soient les sources de financement
- Assurer un accompagnement visant au bon déroulement du doctorat, éviter la multiplication des abandons, aider à l'insertion professionnelle et prévenir toute forme de discrimination et de violence
- Travailler de manière collégiale avec les autres ED dans le cadre du Collège afin notamment de faire évoluer la formation doctorale en matière réglementaire et vers une formation par compétences
- Assurer des relations étroites avec les unités de recherche et en collaboration avec les doctorants/doctorantes (association Glob'Alps, représentants au conseil) animer les échanges avec la communauté scientifique
- Assurer la promotion du doctorat au niveau local (M2R UGA et USMB), national et international et développer la communication sur les réseaux sociaux
- Développer l'offre de formations disciplinaires

DISCUSSION

Raul Caplan : vous parliez de réduire le nombre d'abandons de thèse. Est-il très significatif au sein de l'ED CSV ?

Marc Jamin : le nombre d'abandons augmente comme dans toutes les ED, notamment suite au COVID.

Gilles Debizet : est-ce que la 2ème session de candidature à la direction de l'ED est révélatrice de visions différentes dans la gouvernance de l'ED ? Avez-vous l'intention de faire évoluer les choses en termes de gouvernance ?

Marc Jamin : l'ED a très bien fonctionné ces dernières années et il n'y a pas nécessité de faire évoluer la gouvernance. On discute actuellement de l'adaptation du RI au dernier arrêté.

=> *PV du conseil EDCSV du 22 septembre 2022*

=> *PV du conseil EDCSV du 9 novembre 2022*

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 23 février 2023 est invitée à donner un avis sur la proposition de direction de l'ED Chimie et Sciences du Vivant, CSV, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Marc Jamin, PR UGA, directeur

Direction adjointe

Christine Cavazza, DR CEA

Laurence Deprés, PR UGA

Jean-François Poisson, PR UGA

Approuvez-vous la proposition de direction de l'ED CSV ?

Résultat du vote anonyme :

Membres en exercice	45
Membres présents	24
Membres représentés	9
Nombre de votants	33
Voix favorables	28
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition de direction de l'ED CSV.



Demande de second avis
Doctorant « J »

Présentation Guy Royal

Sommaire

Titre 1 : Cadre général

Titre 2 : Contexte de recrutement

Titre 3 : Bilan année 1

Titre 4 : Bilan année 2

Titre 5 : Demande de second avis de "J"

Titre 6 : Accompagnement par l'ED

Titre 7 : Avis de la Direction de l'ED

1 - Cadre général

- **Entrée en thèse** : 2020-2021 (début de la thèse en février 2021) – (32 ans actuellement)
- **Ecole Doctorale** : Chimie et Sciences du Vivant (ED-CSV)
- **Spécialité** : Biologie Structurale et Nanobiologie à l'UGA (et Bioinformatique à l'UNIGE)
- **Sujet de thèse** : Analyse de données en glycosciences : identification de lectines et prédiction de leur spécificité
- **Projet réalisé en cotutelle** - Expertise de chacune des deux équipes requise à chaque étape de la recherche
- **Laboratoire** : Centre de Recherche sur les Macromolécules Végétales (CERMAV) Et Univ. de Genève (SIB)
- **Direction de thèse** : DT, DR CNRS
- **Co-direction** : CO-DT, DR (Institut Suisse de Bioinformatique – SIB)
- **Financement** : Contrat doctoral IDEX ISP – 18 mois financés par l'UGA (du 01/02/2021 au 31/07/2022) / 18 mois financés par l'UniGE (du 01/08/2022 au 31/01/2024)

2 - Contexte de recrutement

- **Diplôme d'entrée en thèse** : Master "bioingénieur en chimie et bioindustries" à finalité spécialisée, mention distinction obtenue en 2020 à Université Libre de Bruxelles (Belgique)
- **Recrutement effectué** suite au désistement du 1er candidat sélectionné et après :
 - Lancement d'un second appel à candidatures
 - Réception de 23 candidatures (dont 22 étrangères)
 - Etablissement d'une short list de 2 candidats (un français, un international)
 - Audition le 11 décembre 2020 – Jury : les 2 directrices de thèse
- **Critères utilisés pour le recrutement du candidat**
 - Motivation du candidat
 - Adéquation du parcours du candidat avec le projet proposé
 - Expérience suffisante pour mener les missions de la position avec succès
- **Les atouts du candidat identifiés par le jury ont été :**
 - Fortes motivations pour la bio-informatique
 - Réalisation d'un stage portant sur l'analyse de variants de séquences virales
 - Capacités en écriture de code reconnues par ses formateurs (point important pour les bases de données)
 - Parcours atypique, avec un détour par la physique, et un intérêt personnel en biologie et bioinformatique (atouts pour travailler sur un sujet interdisciplinaire)

3 – Bilan année 1

3.1 - Le CSI dans le RI de l'ED

Comité de Suivi Individuel (CSI) du 28 octobre 2021

➤ **Composition type d'un CSI selon RI de l'ED CSV**

« Outre le doctorant, son directeur de thèse (et, le cas échéant, le co-directeur ou co-encadrant), le CSI est composé de trois autres membres :

- Deux membres, dont l'un au moins est titulaire de l'HDR (habilitation à diriger des recherches) doivent être extérieurs à l'équipe, au moins un des deux étant extérieur au laboratoire. Ces membres extérieurs sont choisis pour leurs expertises dans le champ disciplinaire du projet de thèse. L'une de ces personnalités extérieures assure la présidence du CSI.
- Un troisième membre du comité est proposé par le doctorant. Cette personne peut participer à la discussion scientifique et joue le rôle de tuteur du doctorant. Elle doit posséder un emploi permanent à caractère scientifique (chercheur, enseignant, personnel technique...) et ne doit pas avoir de liens d'intérêt avec la direction de thèse (pas de collaboration scientifique en cours ni de publications communes au cours des trois dernières années). »

➤ **Déroulement type d'un CSI**

- Transmission d'un rapport d'activité par le doctorant
- Présentation orale des travaux réalisés
- Echanges doctorant / membres du CSI hors présence de la Direction de thèse
- Echanges CSI / Direction de thèse hors présence du doctorant
- Si nécessaire, entretien avec la présence de tous les membres du CSI

3 – Bilan année 1

3.2 - Composition du CSI du doctorant

Comité de Suivi Individuel (CSI) du 28 octobre 2021

➤ Composition du CSI : Trois membres

- Alexandre DE BREVEN, Extérieur au laboratoire d'accueil du doctorant, HDR, laboratoire BIGR, Expertise en Bioinformatique structurale
- Romain VIVES, Extérieur au laboratoire d'accueil du doctorant, HDR, laboratoire IBS, Expertise en glycobiochimie
- Marie COUTURIER, Membre du laboratoire et de l'équipe de recherche du doctorant, CR, laboratoire CERMAV, Expertise en biochimie, biologie moléculaire et microbiologie.

3 – Bilan année 1

3.3 - Avis de la Direction de thèse

➤ **Éléments d'appréciation de la Direction de thèse**

- Le doctorant s'est familiarisé avec la classe de protéines à étudier et avec les outils développés par son prédécesseur
- Le doctorant a progressé dans la réalisation du premier module à ajouter à la base de données existante en comparant les approches de modélisation par homologie et en créant la maquette de ce premier module
- Les encadrants apprécient le sérieux et la motivation du doctorant mais ne sont pas persuadés qu'une thèse de doctorat soit la carrière la mieux adaptée pour lui.
- Le doctorant a besoin d'un encadrement très rapproché pour compenser une tendance à la dispersion *La DT indique : « Le doctorant devait être recentré fréquemment. Pour aider à la prise en main de la thèse, un sous projet sur les lectines humaines, a été mis en place. Il était prévu de le réaliser sur le premier semestre, mais il n'était pas achevé au départ du doctorant après 18 mois. »*
- Le doctorant n'a pas encore pris assez de recul pour bien saisir l'ensemble du projet de thèse *La DT indique : « Le doctorant avait des connaissances de base en biologie structurale et en informatique, mais a eu des difficultés à manier les concepts de glycobiologie, et aussi d'interaction protéine et glycanes. »*
- Le doctorant n'est pas à l'aise pour présenter les résultats, à l'écrit et à l'oral

➤ **Accompagnement du doctorant par la Direction de thèse**

- Des rapports hebdomadaires lui sont demandés depuis l'entrée en thèse (dès mars 2021) – **rapports non structurés et confus**
- Poursuite d'un encadrement rapproché : rencontres quasi journalières avec la DT grenobloise et rencontres hebdomadaires avec l'ensemble de la Direction de thèse (grenobloise et genevoise)
- Le doctorant devra suivre des formations à la communication, conformément à la recommandation du CSI.

3 – Bilan année 1

3.4 - Avis du CSI du 28 octobre 2021

➤ **Constats du Comité de Suivi Individuel (CSI)**

- Forte motivation du doctorant
- Difficultés de communication scientifique rencontrées par le doctorat tant à l'oral qu'à l'écrit
- Difficultés subséquentes pour les membres du CSI à évaluer pleinement la pertinence des approches utilisées, la robustesse des résultats et l'état d'avancement du projet

➤ **Recommandations du Comité**

- Poursuite de la présentation par le doctorant de rapports périodiques auprès de la Direction de these, et ce pour aider le doctorant à progresser en communication écrite
- Poursuite d'un encadrement rapproché du doctorant par la Direction de thèse : rencontres quasi journalières avec la DT grenobloise et rencontres hebdomadaires avec l'ensemble de la Direction de thèse (grenobloise et genevoise)
- Le doctorant devra suivre des formations spécifiques à la communication scientifique

➤ **Conclusions du Comité**

- Le Comité émet des doutes sur la capacité du doctorant à mener à bien le travail de recherche.
- Il émet cependant un avis favorable à la réinscription avec réévaluation lors d'un bilan à venir (en accord avec le candidat)
- Ce CSI sera l'occasion de faire le point sur l'avancement des travaux et sur les progress réalisés en communication scientifique.
- Le CSI invite le doctorant à finaliser la partie structure 3D (données expérimentales et modèles prédits) de la base de données "Human Lectome" et à la mettre en ligne sur le site Unlectin pour le CSI2.

3 - Bilan année 1

3.5 - Commentaires du candidat

Remarques et appréciation sur le CSI / Remarks and appreciation on the CSI

Lors de mon entretien avec les membres de mon jury de thèse, il en ressort que ma présentation orale, tant mon rapport écrit ne sont ni clair, ni recevable. J'ai reçu beaucoup conseils concernant comment améliorer mon rapport écrit ou ma présentation orale, que je prends au sérieux. Le jury m'a donné l'opportunité de faire une nouvelle présentation dans environ six mois pour présenter mon projet principal qui devra être clôturé s'intitulant « Human Lectome ». Ce projet est une extension à un site web qui devra contenir toutes les prédictions structurales des lectines humaine. A la suite de cette présentation, si l'évaluation de ma prestation n'est pas différente à la première, je me redirigerai dans une autre voie que celle de faire une thèse. Cependant ce CSI a induit une vive motivation a comblé mes lacunes tant écrite qu'oral, dans les plus bref délai. Je tiens à préciser que la bienveillance de mon jury de comité de suivi individuel a produit en moi un sentiment de gratitude envers eux.

3 - Bilan année 1

3.6 – Accompagnement par l'ED

- **Rencontres du 4 Novembre 2021- explication de la situation**
 - réunion Directeur d'ED/ Directrice de thèse (partie grenobloise)
 - puis Directeur d'ED / Doctorant
 - puis Directeur d'ED / Directrice de thèse (partie grenobloise) / Doctorant

Bilan : pas de conflit. Niveau insuffisant reconnu par toutes les parties, dont le doctorant.
Proposition, malgré tout, de le réinscrire et de faire un nouveau bilan dans quelques mois pour améliorer le niveau.

Le doctorant insiste sur le fait qu'il est d'accord et qu'il sera la premier à stopper sa thèse s'il ne s'améliore pas. Il remercie le jury de CSI.

Problème de rédaction : **Accord donné par le doctorant, au directeur de l'ED, sur rédaction d'une partie de la thèse (introduction ou chapitre) qui sera évaluée. Bilan : aucun document n'a été produit.**

Le CSI indique que la partie structure 3D (Données expérimentales et modèles prédits) de base de données « Human Lectome » devra être achevée et mise à disposition sur le site web Unlectin pour la réunion de ré-évaluation (initialement prévue en avril 2022 et reportée au 24 mai 2022).

4 – Bilan année 2

4.1 - Avis de la Direction de thèse

" (...) Au cours des derniers 16 mois, les deux responsables ont eu un rendez vous hebdomadaire en zoom avec "J" pour discuter de l'avancement des travaux et il a rencontré son encadrante Grenobloise sur une base quasi -quotidienne. Il a aussi effectué quatre voyages à Genève.

Les encadrantes ont noté la qualité de la motivation et de la quantité de travail fourni par "J", mais aussi le besoin d'un encadrement très rapproché pour compenser une tendance à la dispersion.

Les difficultés dans la communication orale et écrite, ainsi qu'un retard dans l'avancée du travail avaient mené à des propositions par le comité du premier CSI (formation, nécessité d'une aide en modélisation), ainsi qu'à la mise en place d'un agenda (production de la base de données HumanLectome et d'un chapitre de thèse dans les six mois).

Ces propositions ont été suivies et "J" a bénéficié de formations en communication en anglais (oral et écrit), ainsi que de l'aide de Alexandre de Brevem pour la mise en place de la procédure de modélisation.

Au prix d'efforts importants, il a construit une première version d'une base de données qui n'est pas encore complète et a préparé un rapport pour le second bilan.

Elles sont favorables à l'arrêt de la thèse à la fin du contrat de travail à Grenoble, sans réinscription. (...)"

4 – Bilan année 2

4.2 - Avis du CSI du 24 mai 2022

➤ **Composition du CSI : Idem CSI 1**

➤ **Rappel des objectifs fixes par le CSI 1**

- Le CSI 2 permettra de faire le point sur l'avancement des travaux
- Le CSI 2 permettra de faire le point sur les progrès réalisés en communication scientifique.
- Le CSI2 permettra de s'assurer que le doctorant a finalisé la partie structure 3D (données expérimentales et modèles prédits) de la base de données "Human Lectome" et la mise en ligne sur le site Unlectin pour le CSI2.

➤ **Constats du Comité**

- Des avancées ont été réalisées par le doctorant sur la mise en place d'une base de données intitulée « Human Lectom » répertoriant les lectines humaines et leurs caractéristiques structurales et fonctionnelles ainsi que sur le développement d'un « pipeline » informatique permettant de générer des modèles structuraux pour ces lectines, sur la base d'homologie de séquence.
- **La persistance de confusion et de lacunes dans le concept et la vision scientifique du projet**
- **L'absence de réels progrès sur les aspects de communication écrite et orale.**

➤ **Conclusions du Comité**

- Le cumul de ces éléments conduit le CSI à considérer que le doctorant n'est pas en mesure de poursuivre le travail de recherche, ni de rédiger une thèse, ni d'en assurer la présentation orale au regard des attentes en matière de communication scientifique
- Le Comité émet un avis défavorable à la réinscription en thèse

5 – Demande de second avis de “J”

➤ **Le non respect des procédures relatives au CSI**

- **Date du CSI2** : le CSI2 s’est tenu le 24 mai 2022 alors qu’il aurait dû se tenir entre juin et la mi-octobre (cf : RI de l’ED CSV). Le doctorant considère que cette date, intervenant en amont des dates prévues par le RI de l’ED, lui a nui.
- **Durée des questions / réponses** : Le temps consacré à cet échange a été inférieur à 1 heure alors que la durée prévue par le RI de l’ED est d’au moins 1 heure ;
- Les questions ont porté exclusivement sur le PPT et à aucun moment sur le rapport écrit transmis en amont au Comité ni sur les pages web du module HumanLectome.
- **Composition du CSI** : Selon le doctorant, **Le Professeur Vives ne serait pas spécialiste de la bioinformatique**. Quant au membre, qui doit être choisie par le doctorant, il a été conseillé à “J” par sa Direction de these. Il s’agit de Madame Couturier. L’avis négatif du Comité aurait ainsi reposé essentiellement sur le 1 des membres.

➤ **L’existence d’un rendu significatif de la part du doctorant**

- Création de la base de données des lectines humaines
- Construction de modèles protéiques structuraux pour des pectines humaines à partir d’un pipeline informatique construit par le doctorant (ce pipeline fournit une construction automatique de modèles en utilisant la construction d’homologie)
- La consolidation de nombreuses informations sur l’AND et l’ARN propres à chaque lectine humaine
- L’écriture des pages web du module Humanlectome
- L’incorporation de données sur le serveur Unilectin
- La mise à jour de la base de données du module LecromeXplore du site Web Unilectin

5 – Demande de second avis de “J” (suite)

➤ **Accompagnement par la Direction de thèse**

- Le doctorant considère avoir bénéficié d'un accompagnement insuffisant par sa Direction de thèse sur les aspects de compétence en communication scientifique
- **Impossibilité pour le doctorant d'identifier les éléments factuels fondant l'appréciation de la Direction de thèse et du CSI**
- Manque de précision sur les raisons pour lesquelles le doctorant ne pourrait rendre un manuscrit de thèse.

➤ **A un niveau plus intime**

- La répétition par la directrice de these pour la partie grenobloise, en amont du second bilan, que la thèse serait arrêtée.
- La présence d'arguments préjudiciables à l'identité professionnelle du doctorant, susceptibles de nuire à la possibilité de faire une nouvelle these dans un nouveau cadre.
- Le sentiment d'humiliation face aux collègues du laboratoires
- Les conditions dans lesquelles s'est déroulée la fin du contrat / de la thèse

6 – Accompagnement par l'ED

- **2 juin 2022 à 10h30** : Réunion Directeur d'ED / Doctorant
Bilan après second CSI. le doctorant admet ne pas avoir rempli le contrat (pas de document écrit pour la thèse). Le doctorant assure remplir sa partie du bilan pour le jour même (sera fait en aout au final)
 - **Semaine du 13 Juin 2022** : Rencontre Doctorant / Doctorants élus CSV à la demande du doctorant
 - **15 Juin 2022 à 8h30** : Rencontre Doctorant / Direction de thèse (UGA et Genève) / Doctorant élu (Jordan Cossu)
Le doctorant conteste la tenue de ce CSI et son avis. Mais il n'écrit pas ses observations. Il admet avoir des lacunes. Il indique qu'il y avait des conflits avec la DT.
- Problème important identifié par l'ED** : le doctorant est d'accord avec toutes les parties lors des entretiens (CSI, Bilans, réunions...) mais se déclare systématiquement opposé après coup (emails)

7 – Avis de la Direction de l'ED

- Éléments formels –
 - Trop de lacunes scientifiques et problèmes de communication (écrit et oral)
 - Avis négatif du CSI
 - Avis négatif Direction de thèse

- Éléments de fond qui ont convaincu la Dir ED – Clairement, la thèse ne pourra pas aboutir
 - Confusion sur les concepts
 - Manque de prise de recul sur la dimension de sa recherche
 - Lacunes persistantes en communication scientifique

- Financement
 - Refus de la partie suisse d'assurer le financement des 18 mois restants

- **Vers le 20 juin 2022**
 - Invitation à se rapprocher de l'administration du CED afin de mieux cerner les process pouvant permettre le dépôt d'une demande de second avis, aboutissant le 21 juin 2022 à 13h30 à une rencontre doctorant / administration CED
 - Il est indiqué que le format de présentation d'une demande de second avis est libre. Les seuls éléments contraints étant le respect du délai de 2 mois, la nécessité d'adresser à la demande à la Vice-Présidence et ce par courrier recommandé.

Rapporteurs du dossier Membres élus à la Commission de la recherche

1. Laura Fournier-Finocchiaro : PR à l'UFR SoCLE
Chercheure au LUHCIE

Discipline : Langue et littératures romanes

2. Yohan Mandin Hublé : Doctorant à l'Institut Fourier

Discipline : *Mathématiques*

3. Eve de Rosny : Maître de conférences à l'UFR de chimie et de biologie
Chercheure à l'IBS

Discipline : *Biochimie et biologie moléculaire*

DISCUSSION

Laura Fournier : je précise que je suis très éloignée de la discipline du doctorant. Je trouve surprenant, de mon point de vue SHS, qu'un contrat doctoral financé et encadré par deux tutelles soit arrêté. En lisant le dossier, j'avais compris que le contrat engageait l'université de Genève à prendre en charge les 18 mois restants de cette thèse. J'ai l'impression que le refus de l'université de Genève de démarrer la thèse est une conséquence de l'avis défavorable rendu par le second CSI d'avancement.

Guy Royal : l'université de Genève a fait un courrier dans ce sens, mais notre décision avait déjà été prise indépendamment de leur choix. La directrice de thèse genevoise faisait partie du CSI, elle a suivi le doctorant durant les 18 premiers mois, elle a estimé qu'il n'avait pas le niveau et qu'il ne lui serait pas possible d'aller au bout de sa thèse.

Laura Fournier : n'y avait-il pas d'engagement de l'université de Genève ?

Guy Royal : l'université Suisse n'avait pas démarré de contrat. Lorsque nous avons pris la décision d'arrêter la thèse, il restait 2 à 3 mois sur le contrat UGA de 18 mois. Nous avons laissé le doctorant aller au bout des 18 mois. On aurait pu imaginer que l'université de Genève démarre le contrat et que la thèse du doctorant se poursuive en Suisse. Nous avons échangé en visioconférence avec la direction de thèse en Suisse qui ne souhaitait pas l'inscrire, considérant qu'il avait trop de lacunes.

Hervé Courtois : si on considère une allocation doctorale standard UGA, s'il n'y a pas de réinscription après un CSI, le contrat s'arrête. Une des clauses du contrat est l'inscription du doctorant.

Julie Sorba : j'ai une question sur la communication scientifique. On demande au doctorant d'écrire en français alors qu'il est francophone, ou en anglais ?

Guy Royal : en français et en anglais.

Laura Fournier : il a suivi des formations en communication en anglais.

Guy Royal : en effet, car l'activité nécessite la lecture et rédaction de publications.

Julie Sorba : fondamentalement, il s'agit d'un problème d'expression et de communication. On est dans la structuration de la pensée qui passe par la langue.

Guy Royal : le problème n'était pas le fait d'écrire en français ou en anglais ; la communication scientifique n'implique pas un problème de maîtrise de la langue mais de la compréhension et restitution des résultats scientifiques.

Laura Fournier : un autre point me semble surprenant : le doctorant a fourni un travail, incomplet certes, mais le CSI bis se déroule à mi-parcours. Il ne s'agit pas d'une situation d'abandon de poste ni de faute grâve. Je note comme motif principal un écart entre le travail fourni et le travail attendu. Le doctorant n'était pas en mesure d'avoir une pensée assez structurée et de présenter de manière claire et compréhensible ses résultats à l'oral et à l'écrit. Cela me pose problème car j'estime que la période de thèse est une période de formation. 18 mois, du point de vue des SHS, c'est très court. Le doctorant aurait peut-être encore eu le temps de compenser ses lacunes scientifiques et de développer des compétences en communication, notamment en anglais où il a suivi une formation de 24 heures. Le dernier point qui me pose souci est la date du CSI appelé 2, qui est un CSI bis et qui, pour moi, avait peut-être, du point de vue du candidat, une valeur de bilan, à mi-parcours, pour que de nouveaux conseils lui soient promulgués. Ce CSI bis a été compris comme un CSI de 2^{de} année, finalement très anticipé sur le calendrier.

Guy Royal : si nous avons réinscrit le doctorant, nous aurions reprogrammé un CSI de 2^{de} année puisque ce dernier est obligatoire. Ce CSI bis a été proposé pour aider le doctorant. Le CSI se réunit fin octobre. Il faut attendre fin novembre pour obtenir le rapport. Si l'avis du CSI est défavorable, il faut tout de suite arrêter la thèse, cela ne laisse pas le temps de contacter les partenaires.

Laura Fournier : l'avis du 1^{er} CSI n'était-il pas favorable ?

DISCUSSION

Guy Royal : avant que le 1er CSI rende un avis, j'ai beaucoup discuté avec eux. S'ils avaient simplement regardé le dossier ils auraient émis un avis défavorable. Ensuite cela laisse très peu de temps pour se retourner et décider de réinscrire ou non le doctorant. Nous avons souhaité l'aider. Tout le monde était très bienveillant et le doctorant l'a admis. L'idée était de l'aider à progresser, qu'il rédige une partie de son manuscrit ; il était tout à fait d'accord. Il a même dit qu'il était très content qu'on l'aide, qu'il y ait un second CSI, et qu'il arrêterait la thèse s'il ne progressait pas. On a demandé que le CSI soit programmé en juin mais comme le doctorant n'arrivait pas à rédiger son rapport, le CSI a été reporté fin octobre.

Laura Fournier : le doctorant a démarré sa thèse le 1er février.

Guy Royal : cela importe peu, car au bout de 6 mois, vous avez une recherche de biblio, vous pouvez montrer que vous êtes rentré dans le sujet, que vous avez vraiment fait des choses. On ne demande pas qu'il y ait des résultats, on n'évalue pas les résultats qui ont

pu être obtenus. On évalue la capacité du candidat à avoir compris son sujet, à avoir progressé. On a demandé au doctorant que son rapport soit prêt fin octobre pour programmer le 1er CSI fin novembre. On a reçu son rapport fin novembre. Si le CSI avait été défavorable, l'ED aurait arrêté la thèse sans même connaître le contexte. L'idée était vraiment d'aider le doctorant. On lui a demandé d'écrire un chapitre de thèse avant le CSI bis mais aucun document n'a été produit.

Laura Fournier : d'un point de vue complètement extérieur à la discipline, c'est surprenant. Nous n'avons pas les mêmes attendus au bout de 18 mois.

Guy Royal : au bout de 18 mois, le doctorant n'avait pas avancé ; il n'était pas rentré dans son sujet de thèse.

Laura Fournier : mais il était motivé et n'avait pas envie d'arrêter.

Guy Royal : en effet, mais le doctorant est engagé pour un diplôme de niveau bac+8 ; il faut avoir un certain niveau scientifique.

Le rapport de Yohan Mandin Hublé, élu doctorant à la Commission de la recherche, est lu en séance.

Rapport de Yohan Mandin Hublé

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Recherche,

Il m'a été demandé, en tant qu'élu doctorant, de fournir un rapport sur le dossier de réinscription en thèse du doctorant « J ». Voici ce que j'ai pu tirer des documents qui ont été mis à ma disposition. En ce qui concerne les qualités scientifiques du doctorant « J », l'expertise de candidature mentionne des compétences en bio-informatique particulièrement adaptées au sujet de la thèse. « J » est décrit par sa direction et par le comité de suivi individuel (CSI) comme enthousiaste et motivé, et les échanges de mail montrent un travail régulier et des retours positifs de la part de la direction. La communication scientifique écrite et orale est le seul point sur lequel des lacunes sont identifiées. Pour y remédier, « J » a suivi une formation à l'écriture scientifique, mais fait état du manque d'accompagnement de la part de sa direction sur l'acquisition de ces compétences. En effet, le compte-rendu du premier CSI pointe un manque de clarté dans le rapport fourni par « J » tel qu'il ne permettrait pas de se faire une idée de son travail. Toutefois, à la lecture des deux versions du rapport de « J » pour le premier CSI, annotées par la direction, on ne trouve pas trace de la demande de corrections majeures. Comment expliquer le gouffre entre l'appréciation du même texte scientifique par le comité de suivi et la direction de thèse, sinon peut-être par une négligence de la direction dans la supervision de l'écriture du rapport ?

Rapport sur demande de réinscription en thèse - doctorant « J »

Le doctorant « J » témoigne par ailleurs de certaines irrégularités dans la tenue du second CSI, que je rapporte ici : la présence d'un seul expert en bio-informatique, et une durée de discussion à l'issue de l'exposé oral inférieure à une heure, contrairement aux dispositions réglementaires. Je n'ai trouvé aucune trace d'une réponse de la direction ou de l'école doctorale au sujet de ces irrégularités, qui sont pourtant décrites par « J » dans le compte-rendu du second CSI. Dans son avis, le comité de suivi fait état du « total accord » de « J » avec la décision du CSI, ce que « J » conteste fermement. De plus, des tâches supplémentaires par rapport aux objectifs fixés pour le second CSI lui ont été imposées, occupant une durée totale de deux semaines, ce qui n'est pas négligeable compte-tenu du court délai séparant les deux CSI. « J » affirme enfin avoir répondu aux objectifs fixés à l'issue de la période grenobloise de sa thèse. D'autre part, le caractère anticipé du second CSI, présenté par la direction comme utile et bénéfique pour « J », a peut-être permis à la co-direction suisse de se retirer plus facilement du financement du doctorat, venant par-là contredire les engagements pris au commencement de la thèse dont une trace figure dans le dossier de recrutement de « J ». Compte-tenu du calendrier de la co-tutelle, il est légitime de s'interroger sur les réelles motivations de convocation d'un CSI anticipé. Nous considérons qu'il serait utile d'encadrer plus strictement une telle pratique, car aujourd'hui l'unique ligne du règlement de l'EDCSV qui concerne cette situation est la suivante : « Un CSI exceptionnel peut être réalisé en cas de problème identifié.»

Rapport sur demande de réinscription en thèse - doctorant « J »

Comme rappelé à la dernière commission recherche où nous avons eu à examiner un dossier de réinscription en thèse, l'article 8 de la charte du doctorat précise que l'école doctorale fixe dans son règlement intérieur les modalités d'une procédure de médiation. Nous considérons que l'article 14 du règlement doctoral de l'EDCSV, pourtant intitulé « Modalités de médiation », ne remplit pas cette obligation, puisqu'aucune disposition concrète n'y est explicitée. J'invite les membres de la commission à le consulter pour en juger, et signale à nouveau que certaines écoles doctorales ont déjà mis en place des procédures de médiation précises dont il est possible de s'inspirer. S'il est vrai que, comme « J » l'affirme (et je n'ai trouvé aucune réfutation de ce fait dans les documents), la direction de la thèse lui a signifié l'arrêt de la thèse avec insistance pendant deux mois avant le second CSI, alors cette situation constituait de fait un conflit, qui aurait dû être signalé par la direction à l'école doctorale et faire l'objet d'une médiation et d'un accompagnement. Je tiens à préciser que selon le code du travail « toute mesure discriminatoire, directe ou indirecte [...] en matière d'évaluation de la performance [...] ou de renouvellement de contrat » est considérée comme une forme de harcèlement moral au travail.

Rapport sur demande de réinscription en thèse - doctorant « J »

Je souhaiterais enfin rappeler, s'il en est besoin, que le doctorat est une situation professionnelle précaire. Le doctorant « J » a déménagé de Belgique pour la thèse. Comme il le décrit lui-même, sa santé a été affectée par l'attitude de sa direction au cours des derniers mois ainsi que par l'humiliation ressentie vis-à-vis de ses collègues de travail. Ses objectifs et perspectives professionnels se voient compromis par l'arrêt d'une thèse pour laquelle il a déjà durement travaillé. Au vu des compétences du doctorant, du travail réalisé et des irrégularités dont la tenue du second comité de suivi a été entachée, je me prononce en faveur d'une réinscription de « J » en thèse.

Yohan Mandin Hublé, élu doctorant à la Commission Recherche

DISCUSSION

Guy Royal : j'ai deux commentaires à faire sur ce rapport :

- 1. la médiation est vraiment inscrite sur notre site et a été suivie à la lettre.*
- 2. Le doctorant évoque l'humiliation ressentie : si la décision a été prise d'arrêter la thèse maintenant, c'est parce que tous les interlocuteurs impliqués étaient persuadés que sa thèse n'aboutirait pas. Il arrive parfois en 3ème année qu'un doctorant ne soutienne pas. Le doctorant est informé qu'il n'y aura pas de réinscription en 4ème année et que l'ED lui laisse jusqu'en fin décembre pour soutenir sa thèse. Au bout d'un mois le doctorant écrit pour dire qu'il n'y arrive pas et il abandonne. Concernant la thèse de J, plutôt que d'attendre la 3ème année, on a décidé d'arrêter tout de suite pour lui éviter une perte de temps. Le second CSI avait été mis en place pour l'aider.*
- 3. j'ajouterai qu'il n'y avait pas de conflit.*

Eve De Rosny : en tant que rapporteur, je précise que j'avais accès au rapport des CSI et aux documents transmis par le doctorant. Je n'avais pas de retour sur les discussions qui se sont déroulées avec l'ED. Mon angle de regard se situe dans la vision du doctorant. J'ai lu toutes les pièces dont les rapports, le courrier de recours et les méls.

Guy Royal : je n'ai pas regardé les méls puisque je n'y avais pas accès au moment de la décision. Le doctorant écrit lui-même que c'est confidentiel. Il s'agit de méls qu'il a échangés avec ses directions de thèse. Il a transmis ces méls sans en informer ses encadrants. Je trouve cela quand même un peu gênant.

Julie Sorba : il a transmis ces documents sans l'accord des intéressés qui ont écrit ? En effet c'est gênant.

Eve De Rosny : je suis dans le domaine, je travaille à l'IBS. Le diagnostic que je fais est qu'il y a un vrai problème de compréhension du doctorant sur les reproches qui lui sont faits et sur les attentes que l'on peut avoir d'un doctorant. A la lecture de ses propos, j'ai l'impression qu'il pense qu'un travail de thèse est plutôt un travail d'exécutant que d'un chercheur en formation à qui on va demander

de s'approprier une question. Le sujet de thèse sur lequel il devait travailler demandait des compétences de bioinformatique, de programmation mais également, et dans ce qu'il dit, on a l'impression que cela passe un peu à côté, de connaissance du système biologique sur lequel il devait travailler, en l'occurrence les lectines. Dans son travail de thèse, il devait faire de la bioinformatique, c'est-à-dire créer des codes informatiques pour aller interroger des bases de données ; cependant il devait faire un travail de recherche consistant à trouver de nouvelles procédures pour aller chercher des nouvelles protéines. J'ai le sentiment que l'on ne retrouvait pas cette approche derrière les messages mais j'ai aussi le sentiment que lui-même, dans ses propos, n'avait pas conscience de cela. Le contenu des échanges de méls est très technique. Il n'y a pas du tout d'interrogation sur la démarche scientifique. Son 1er rapport était très compliqué à comprendre, et assez mal rédigé. Le 2ème rapport m'a paru beaucoup plus clair ; je me suis demandée s'il avait eu de l'aide rédactionnelle ou s'il avait progressé dans la rédaction. Les informations qui apparaissent dans le désordre dans le premier rapport étaient plus en ordre dans le second. Je pense que le sentiment d'injustice du doctorant vient d'un manque de clarté des retours des CSI qui n'ont pas osé insister sur les faiblesses scientifiques du doctorant et se sont très fortement focalisés sur la partie rédactionnelle. Dans le 1er rapport du CSI on a l'impression que la critique porte uniquement sur la partie communication.

Guy Royal : sur la partie communication il y avait vraiment l'aspect scientifique.

Julie Sorba : la communication était approximative par rapport à la maîtrise des concepts scientifiques ?

Eve De Rosny : en conclusion, je pense que le doctorant n'a pas mis en œuvre ou acquis pendant sa première année les compétences attendues pour un doctorant. Quand un doctorant commence un travail de thèse, est-ce que l'on définit suffisamment clairement les attentes et compétences que l'on attend de lui ? Par ailleurs, il conteste le membre du jury qui doit être proposé uniquement par le doctorant. Mais quand un doctorant arrive et ne connaît personne il doit se décider très rapidement pour trouver et désigner un membre du jury autonome.

DISCUSSION

Guy Royal : il s'agit du troisième membre du jury, proposé par le doctorant qui joue le rôle de tuteur du doctorant.

Eve De Rosny : comme le doctorant ne connaissait personne on lui a choisi quelqu'un.

Guy Royal : c'est ce qui se passe en général.

Eve De Rosny : c'est peut-être un point sur lequel réfléchir. Serait-il possible de laisser au moins une année au doctorant pour qu'il choisisse son membre tuteur ?

Guy Royal : le doctorant avait tout le temps pour faire son choix. Lors du 1er CSI il a remercié avec gratitude les membres du jury qui étaient tout à fait aptes, alors qu'après le CSI bis ils ne l'étaient plus. Je précise que son membre tuteur, extérieur, l'a beaucoup aidé. Tout le monde finalement a voulu l'aider. Il n'y avait pas de conflit, le doctorant était sympathique et motivé mais son niveau n'est pas celui attendu.

Nassira Boudjada : si on réfère à ce qui est marqué dans la diapositive titre 5, nous apprenons que le doctorant a des difficultés à communiquer et pourtant, ce qu'il a fait : « l'existence d'un rendu significatif de la part du doctorant » : il a été en capacité de créer une page web, contributrice au rayonnement de l'IBS, pour permettre au laboratoire dans lequel il est de communiquer.

Guy Royal : en effet, le travail est satisfaisant sur la partie programmation, c'est un informaticien, mais pas sur la partie biologie.

Nassira Boudjada : dans l'IBS il y a des chimistes, physiciens et biologistes. Si un physicien a des lacunes en biologie il y a en effet un travail à faire. Ce qui me gêne ici, c'est que le doctorant est capable d'exprimer la biologie en termes de bioinformatique et de le mettre au service du monde entier. En même temps il y a des lacunes, en effet, je le comprends très bien. Peut-être qu'il aurait fallu faire un peu plus de formation en biologie au lieu de faire du français ou de l'anglais ? Le doctorant a rempli ses tâches comme si elles figuraient dans un cahier des charges,

et vous avez raison, ce n'est pas de la recherche. Peut-être qu'il y avait un malentendu dès le départ ? Si vous lui reprochez d'être non communicant, la réponse pour moi est non puisqu'il est capable de communiquer au monde entier ; si vous lui reprochez d'avoir un niveau insuffisant en biologie, il n'est pas biologiste il est physicien. A l'IBS il y a de nombreuses personnes qui viennent de la physique et qui font de la biologie structurale. Je ne saisis pas bien pourquoi cet étudiant n'a pas eu la clarté nécessaire. Peut-être qu'il ne s'est pas très bien exprimé pour savoir ce que l'on attendait de lui. Quelles étaient les attentes de ses encadrants sur la partie recherche et sur les tâches à accomplir ?

Guy Royal : j'ai discuté avec les membres du CSI. On ne comprenait pas ce qu'il exposait et on ne comprenait pas ses réponses. Le doctorant savait gérer la partie informatique mais la partie scientifique était un fouillis.

Nassira Boudjada : d'après moi ses lacunes en biologie sont secondaires.

Guy Royal : ce qui me gêne dans les écrits du doctorant, c'est qu'ils sont totalement opposés aux propos qu'il a tenus. Il a toujours été positif lors des entretiens et réunions. Il admettait qu'il n'avait pas le niveau mais qu'il allait progresser, il a remercié les membres du jury et les directions de thèse de l'aider ; il a reconnu que tout le monde l'aidait. Les doctorants du conseil nous ont dit qu'ils ne voyaient pas cette thèse aboutir. J'ai vu que cela n'allait pas aboutir. Si un doctorant arrête c'est un échec pour nous. L'idée était de l'aider et de lui laisser le temps de se retourner. On lui avait même dit qu'on essaierait de l'aider à trouver du travail, sur des missions d'ingénieur plutôt que de chercheur.

Nassira Boudjada : a-t-il fait une publication sur ses productions ?

Guy Royal : non, mais il y en aura. Nous lui avons demandé de rédiger un chapitre de thèse et il n'y a eu aucune production.

Eve De Rosny : le doctorat est une formation à la recherche. Il faut s'assurer que le candidat ait les compétences reliées à un travail de chercheur. Il n'y a pas de raison de délivrer un diplôme de doctorat à une personne qui ne maîtrise pas les outils nécessaires à l'exercice du métier de chercheur.

DISCUSSION

Isabelle Rousset : j'ai l'impression de revoir le cas d'un doctorant, il y a une dizaine d'années, sur notre premier contrat région, qui a eu cette impression qu'il s'agissait d'ingénierie de recherche. Il a fait une très bonne période de 18 mois, ensuite cela s'est compliqué quand il a fallu passer de la programmation du prototype à l'exercice de la recherche. C'est la première fois que nous avons un projet de thèse rédigé par le directeur de thèse. Il ne s'agissait pas de sujets coconstruits comme nous en avons l'habitude. Ce type de contrat nous a demandé un travail important d'introspection. Que devons-nous mettre en clarté sur nos attentes du travail des doctorants ? Lorsque nous candidatons sur un projet dont nous ne sommes pas à l'origine du montage, en SHS, nous avons cette impression que les encadrants vont nous attribuer des tâches à réaliser pour obtenir la thèse. J'ai l'impression, dans cette histoire, que le doctorant est convaincu d'avoir fait le travail demandé, dans les tâches de programmation informatique, mais il n'a pas compris que cela n'était pas le travail de recherche qu'on attendait de lui.

Catriona Maclean : ce que j'ai compris des difficultés en communication de ce doctorant c'est qu'il n'arrive pas à communiquer des résultats scientifiques parce qu'il ne les comprend pas.

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 23 février 2023 est invitée à donner un second avis sur la demande de réinscription en thèse du doctorant J.

Etes-vous favorable à la réinscription en thèse du doctorant J ?

Résultat du vote anonyme :

Membres en exercice	45
Membres présents	24
Membres représentés	9
Nombre de votants	33
Voix favorables	9
Voix défavorables	21
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne un avis défavorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, à la demande de réinscription en thèse du doctorant J.



UGA
Université
Grenoble Alpes

Appel équipements scientifiques 2024

AàP joint équipement scientifique 2024

- ▶ L'Université Grenoble Alpes et Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management, Université Grenoble Alpes lancent un appel à projets joint, destiné au financement d'équipements scientifiques significatifs, et dans toute la mesure du possible, mutualisés.
- ▶ L'attribution de financements par Grenoble INP - UGA et l'UGA se fera de façon concertée mais distincte. Les crédits de Grenoble INP - UGA seront réservés aux unités de recherche et plates-formes dont il est tutelle associée. Les crédits de l'UGA pourront être attribués à toute unité ou structure de recherche dont l'UGA est tutelle.

Cadrage budgétaire

- ▶ Le montant du soutien alloué au titre de chaque projet sera compris entre 10 000 et 300 000 € HT. Le montant accordé pourra être ajusté par rapport au montant demandé, notamment en cas de moyens d'ores et déjà disponibles pour la réalisation du projet, ou dans la circonstance où le coût effectif d'acquisition de l'équipement serait finalement inférieur aux estimations faites au cours de processus de soumission et de sélection.
- ▶ Tout projet présentera un budget prévisionnel complet indiquant les cofinancements mobilisés en plus du soutien financier sollicité dans le cadre de cet appel.
- ▶ Tout achat d'équipement financé dans le cadre du présent appel à projets sera porté, suivant l'origine des fonds attribués, par Grenoble INP - UGA ou l'UGA. L'établissement porteur de l'achat sera propriétaire de l'équipement.
- ▶ Les dépenses devront être impérativement engagées, le matériel livré, et la facture payée sur l'exercice budgétaire **2024**.

Eligibilité

- ▶ Sont éligibles l'achat d'équipements, la jouvence ou le renouvellement d'équipements. Ces équipements nouveaux ne doivent pas être installés dans le laboratoire au moment de la soumission.
- ▶ Ne sont pas éligibles les frais d'infrastructure, de maintenance du (ou des) matériel(s), les moyens en ressources humaines associés.

Critères de sélection

- ▶ Parangonnage local et national démontrant l'originalité du projet d'achat d'équipement. En particulier, une analyse argumentée du besoin au regard de l'offre disponible sur le site Grenoble Alpes sera fournie. Les redondances devront être justifiées.
- ▶ Impact scientifique de l'acquisition de l'équipement et son caractère transformant.
- ▶ Viabilité de l'équipement. Un modèle économique pour le fonctionnement (y compris du point de vue personnel de soutien) et la maintenance des équipements scientifiques à acquérir sera fourni.
- ▶ Co-financement, effet de levier.
- ▶ Taux d'utilisation de l'équipement selon les volets recherche, formation, valorisation. Dans le cas où l'équipement répond aussi à un besoin en formation, la demande devra également être transmise aux écoles et/ou UFR correspondantes.
- ▶ Niveau de mutualisation de l'équipement. Les structures utilisatrices seront identifiées et l'intérêt scientifique partagé explicité.
- ▶ Impact environnemental d'utilisation de l'équipement (consommation énergies et fluides...). Cette partie doit être renseignée au mieux à titre d'information, et ne sera pas un critère décisif de sélection.
- ▶ Pour un financement Grenoble INP - UGA, adéquation aux thématiques scientifiques relevant du périmètre de l'Institut d'Ingénierie et de Management.
- ▶ Pour les demandes d'un montant supérieur à 100 000 €, les niveaux de mutualisation et de co-financement seront des critères primordiaux.

AàP joint équipement scientifique

- ▶ La procédure de sélection respectera la charte UGA des bonnes pratiques de déontologie des appels à projets, notamment concernant le traitement des liens d'intérêt, disponible [ici](#).

Pilotage	Expertise	Comité	Instance consultative	Instance décisionnaire
Vice-Présidence recherche et Innovation de l'UGA	Pôles de recherche et directeurs scientifiques de Grenoble INP - UGA	Bureau Recherche Elargi (BRE) de l'UGA	CR du CAc de l'UGA	Directoire de l'UGA
		Bureau Stratégie Recherche (BSR) de Grenoble INP - UGA	CS de Grenoble INP - UGA	Présidence de Grenoble INP - UGA

- ▶ 27 février 2023 : Lancement de l'appel à projet et ouverture de la base de soumission
- ▶ 20 mars 2023 : Date limite de soumission des déclarations d'intention
- ▶ Du 22 mars au 28 avril 2023 : Construction du dossier de candidature avec accompagnement du pôle et/ou d'un Directeur Scientifique de Grenoble INP - UGA
- ▶ 28 avril 2023 : Date limite de soumission du dossier final
- ▶ 30 mai 2023 : rendu des expertises par les pôles et les DS de Grenoble INP - UGA
- ▶ Comité en BRE UGA le 9 juin 2023 et en BSR Grenoble INP - UGA les 5 juin et ... 2023

DISCUSSION

Jean Breton : les membres du GT de la CR ont 3 remarques :

1. *Pour les laboratoires qui sont sous tutelle de Grenoble INP et UGA, qui décide de l'instance qui examinera et se prononcera sur le projet ?*

Hervé Courtois : la question porte sur les projets des laboratoires sous tutelle UGA qui ont comme tutelle-associée Grenoble INP. Les projets sont regardés par les deux établissements. Plusieurs comités se réunissent à Grenoble INP et à l'UGA. Les discussions sont séparées mais coordonnées entre les deux établissements. Les collègues de Grenoble INP participent bien aux échanges avec l'UGA.

2. *Concernant le processus avec la lettre d'intention puis le dépôt du projet ; la première étape se termine le 20 mars et la suivante démarre le 22 mars. Nous avons regardé uniquement le texte de l'appel. Est-ce que les porteurs doivent attendre le feu vert après transmission de la première page pour déposer leur projet ?*

Hervé Courtois : il n'y a pas de veto à la soumission ; par contre il y a des échanges, et des retours argumentés sont transmis aux porteurs. Chaque porteur est libre de choisir d'aller au bout du processus et de déposer ou non son projet, quelles que soient les remarques qu'il a reçues. Dans le formulaire de dépôt, pour la 1ère phase, il est précisé que l'on demande à avoir une expression d'intérêt relativement courte pour identifier les projets, les discuter et les accompagner ; et, dans la 2nde phase, le projet est plus complet.

Jean Breton : comment cela s'est-il passé l'an dernier ?

Hervé Courtois : en fait, la mécanique est nouvelle côté UGA mais elle est assez ancienne et bien rôdée à Grenoble INP. Nous avons revu ensemble les critères et nous avons pu nous appuyer sur l'expérience de Grenoble INP.

Julie Sorba : a-t-on le temps d'accompagner les projets sur les 2 jours compris entre la fin de dépôt des manifestations d'intérêt et le début de l'ouverture de la plateforme ?

Hervé Courtois : lors de ces 2 jours, on extrait ce qu'il y a dans la base et on distribue les dossiers aux pôles pour qu'ils commencent à les examiner. Il n'y a pas de temps mort. La phase d'accompagnement se déroule en même temps que la phase où les collègues peuvent renseigner le projet complet. La date limite étant bien décalée.

3. *Avons-nous une synthèse des résultats de l'année précédente ? Est-ce que ces informations sont disponibles ? Dans l'appel, ne serait-il pas utile de mettre un lien pour que les porteurs regardent ce qui a été financé les années précédentes afin d'éviter des redondances ?*

Hervé Courtois : combien même des porteurs peuvent ne pas être au courant de certaines possibilités expérimentales, les pôles de recherche et les directions scientifiques de Grenoble INP le sont. Tout est public, les conclusions des appels précédents ont été vus ; tout est disponible dans les comptes rendus relatifs à cet appel.

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 23 février 2023 est invitée à valider la lettre de cadrage de l'appel équipements scientifiques 2024.

Approuvez-vous la lettre de cadrage de l'appel Équipements scientifiques 2024 ?

Résultat du vote anonyme :

Membres en exercice	45
Membres présents	24
Membres représentés	9
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la lettre de cadrage de l'appel Équipements scientifiques 2024.



Rapport précarité doctorants

RAPPORT SUR LA PRÉCARITÉ DES DOCTORANT.ES À L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES 2017-2021



*Pierre Bataille (LaRAC), Ange Mariage (Pacte) et Pierre Mercklé (Pacte)
Présentation au Collège des écoles doctorales / jeudi 29 septembre 2022*

1

LES FACTEURS DE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE



DONNÉES ET DÉFINITIONS

Données utilisées : Appariement des données **APOGEE** (N = 13 000) et **ADUM** (N = 5 675) pour les années universitaires 2017-2018 à 2020-2021 (4 années universitaires).

Définition de la précarité financière : Pendant une année universitaire donnée, sont considéré·es comme ayant connu une situation de précarité financière, les doctorant·es inscrit·es à l'UGA :

1. Pour lequel·les **APOGEE indique une absence de financement**, ou un financement qui s'est terminé avant le 1^{er} septembre de l'année universitaire ou bien a commencé après le 31 décembre.
2. N'ayant **pas soutenu** avant le 1^{er} janvier de l'année universitaire considérée.
3. Et **n'ayant pas déclaré dans ADUM de financement** (soutien familial exclu) démarrant avant le 31 décembre de l'année universitaire considérée.

NOMBRE ET PROPORTION DE DOCTORANT·ES SANS FINANCEMENT EN FONCTION DE L'ANNÉE D'INSCRIPTION

	2017	2018	2019	2020	Total
Avec financement	2 712 (85%)	2 669 (85%)	2 426 (85%)	2 468 (82%)	10 275
Sans financement	470 (15%)	455 (15%)	434 (15%)	542 (18%)	1 901
Total	3 182	3 124	2 860	3 010	12 176

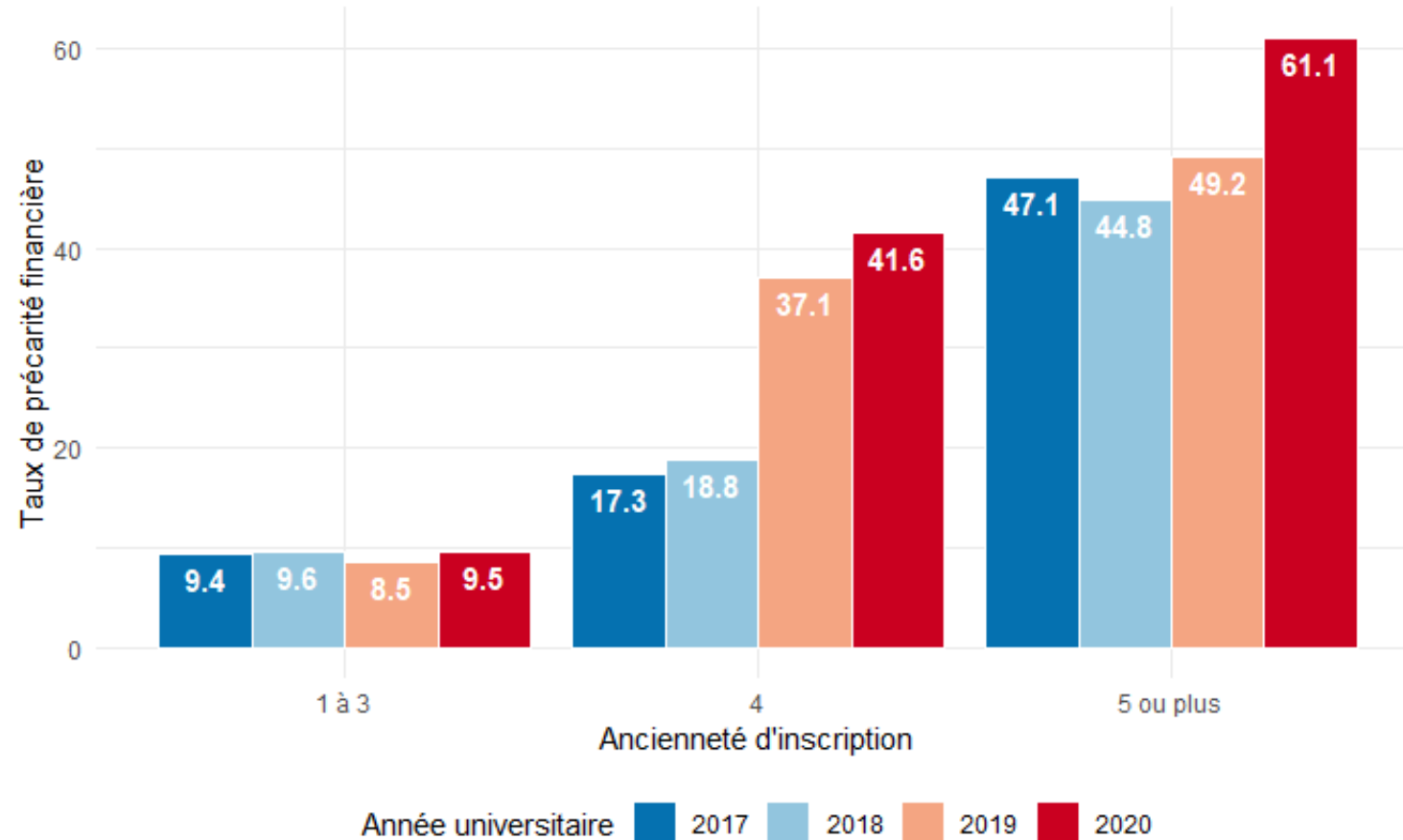
- Source : Enquête PRECDOC, 2022, à partir de données extraites d'ADUM et APOGEE.
- Champ : Etudiant·es inscrit·es en doctorat à l'Université Grenoble Alpes.
- Lecture : 470 doctorant·es étaient sans financement en 2017 au sens des critères 1, 2 et 3 (ne pas avoir de financement avant le 1er janvier de l'année considérée, et ne pas soutenir avant le 1er janvier de l'année considérée).

PRINCIPAUX RÉSULTATS DES ANALYSES DESCRIPTIVES

Les principaux facteurs associés à la précarité financière, en quatre points :

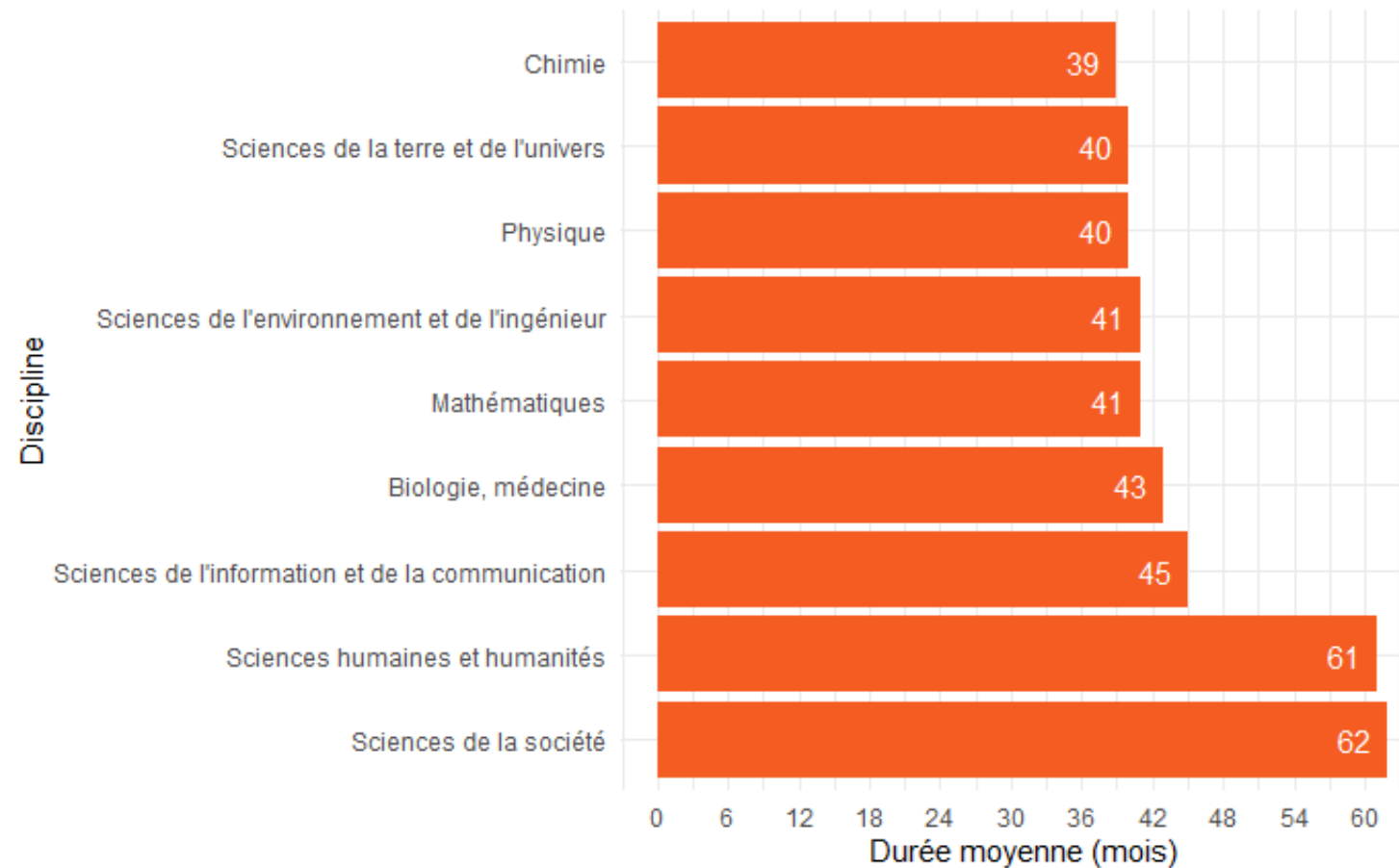
1. Il y a une très forte augmentation de la précarité financière **à partir de la quatrième année** de thèse.
2. Or, les thèses SHS sont plus longues que les thèses en STS.
3. En conséquence, la précarité financière est beaucoup **plus forte en SHS qu'en STS**.
4. L'année 2020-2021 est caractérisée par une **dégradation significative** de la situation financière des doctorant·es et une aggravation des inégalités financières entre doctorant·es.

1. IL Y A UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE À PARTIR DE LA QUATRIÈME ANNÉE DE THÈSE



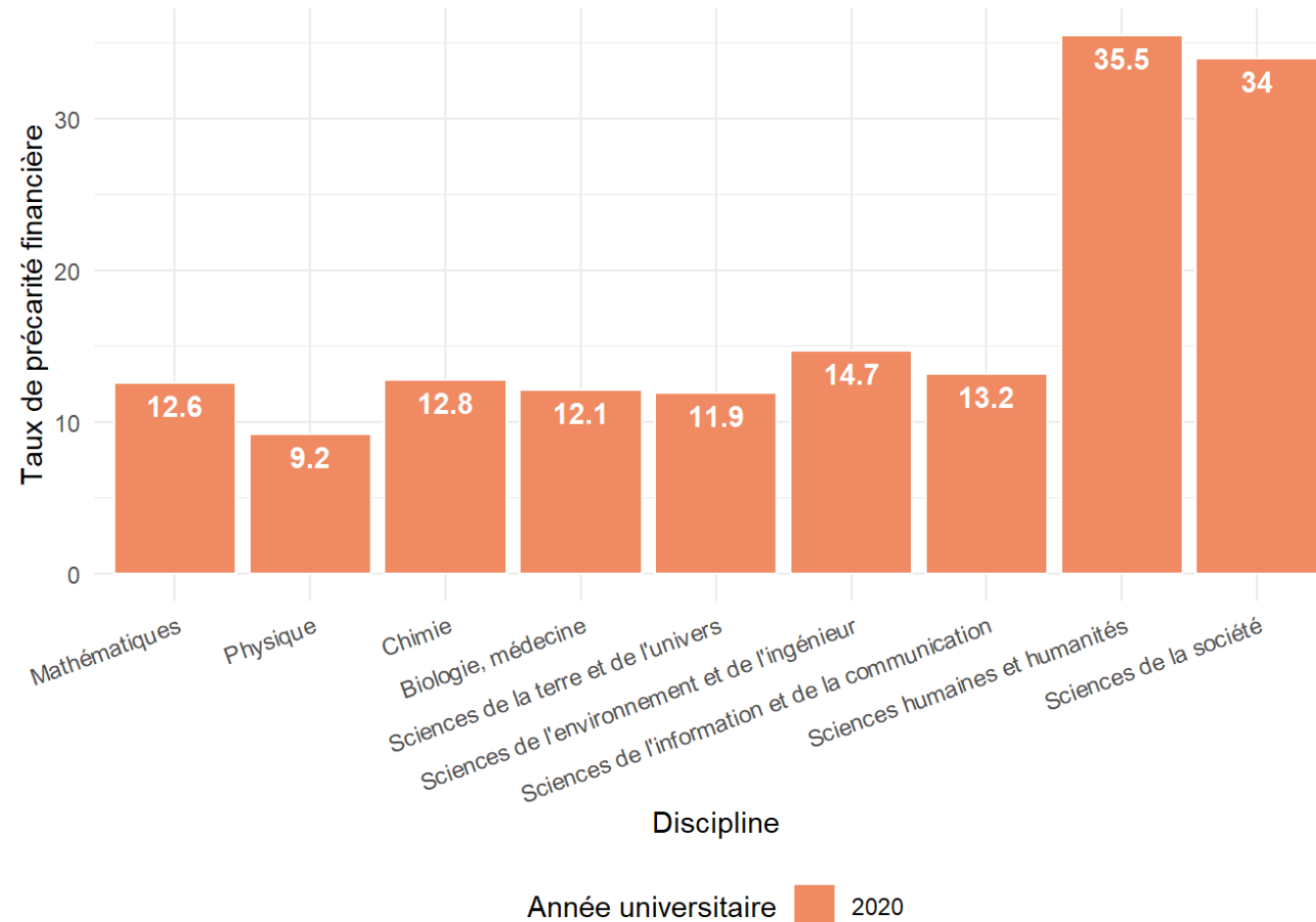
- Lecture : En 2017, 9,4% des doctorant·es inscrit·es en première à troisième année de thèse étaient non-financé·es.

2. OR, LES THÈSES EN SHS SONT PLUS LONGUES QUE LES THÈSES EN STS



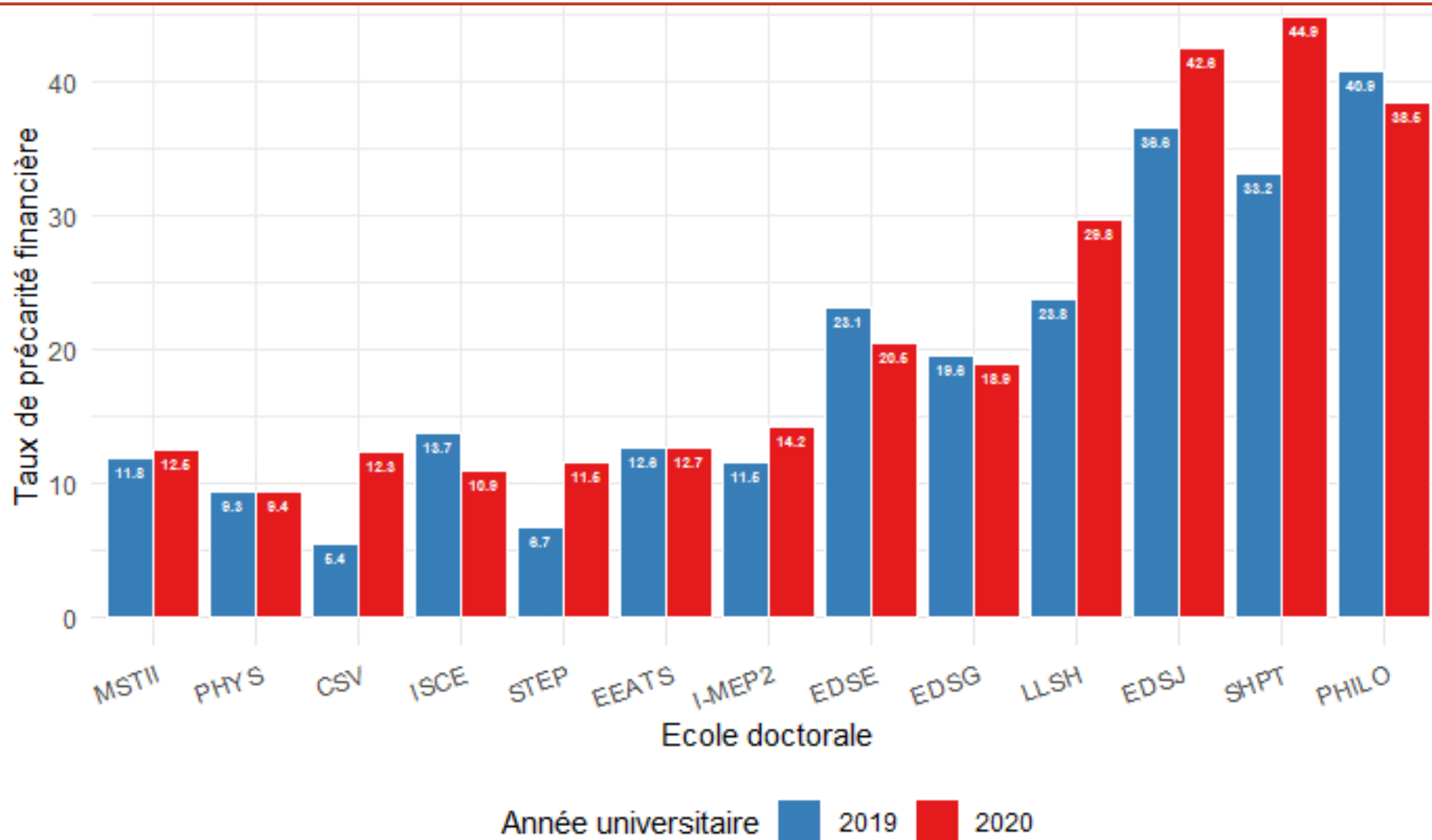
- Lecture : Les thèses soutenues en chimie entre 2021 et 2021 ont été d'une durée moyenne de 39 mois.

3. EN CONSÉQUENCE, LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE EST BEAUCOUP PLUS FORTE EN SHS QU'EN STS 1/2



- Lecture : En 2020-2021, 12,6% des doctorant·es en mathématiques étaient non-financé·es.

3. EN CONSÉQUENCE, LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE EST BEAUCOUP PLUS FORTE EN SHS QU'EN STS 2/2



- Lecture : En 2019-2020, 11,8% des doctorantes de l'école doctorale MSTII étaient non-financé-es.

4. L'ANNÉE 2020-2021 EST CARACTÉRISÉE PAR UNE DÉGRADATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET UNE AGGRAVATION DES INÉGALITÉS ENTRE DOCTORANT·ES.

La précarité financière augmente :

- **La proportion de doctorant·es précaires** est passée de 15% en 2019-2020 à 18% en 2020-2021.
- Le taux de précarité financière **en quatrième année de thèse** est passé de moins de 20% en 2017 et 2018 à 37% en 2019 et 42% en 2020.
- La dégradation est sensible en particulier **dans toutes les disciplines STS** (sauf la physique).

Les écarts se creusent :

- Le taux de précarité financière des **femmes** a progressé de 4,2 points en 2020, contre seulement 2,0 points pour les hommes.
- La dégradation est restée très limitée pour les étudiant·es français·es (+0,6 point), mais elle est forte pour les **étranger·es**, de +2,4 points pour les Nord-américain·es à +9,9 points pour les Sud-Américain·es, et +7,1 points pour les doctorant·es maghrébin·es et 5,7 points pour les autres doctorant·es africain·es.

AUTRES RÉSULTATS DES ANALYSES DESCRIPTIVES

- Les étudiant·es citoyen·nes de pays **d'Afrique et d'Asie** sont plus précaires financièrement que les autres.

En 2020-2021, 25,8% des étudiant·es citoyen·nes d'un pays du Maghreb étaient non-financés, contre seulement 16,2% des étudiant·es français·es.

- Les **femmes** sont un peu plus touchées par la précarité financière que les hommes.

En 2020-2021, 21,5% des doctorantes étaient non-financé·es, contre seulement 15,9% des hommes

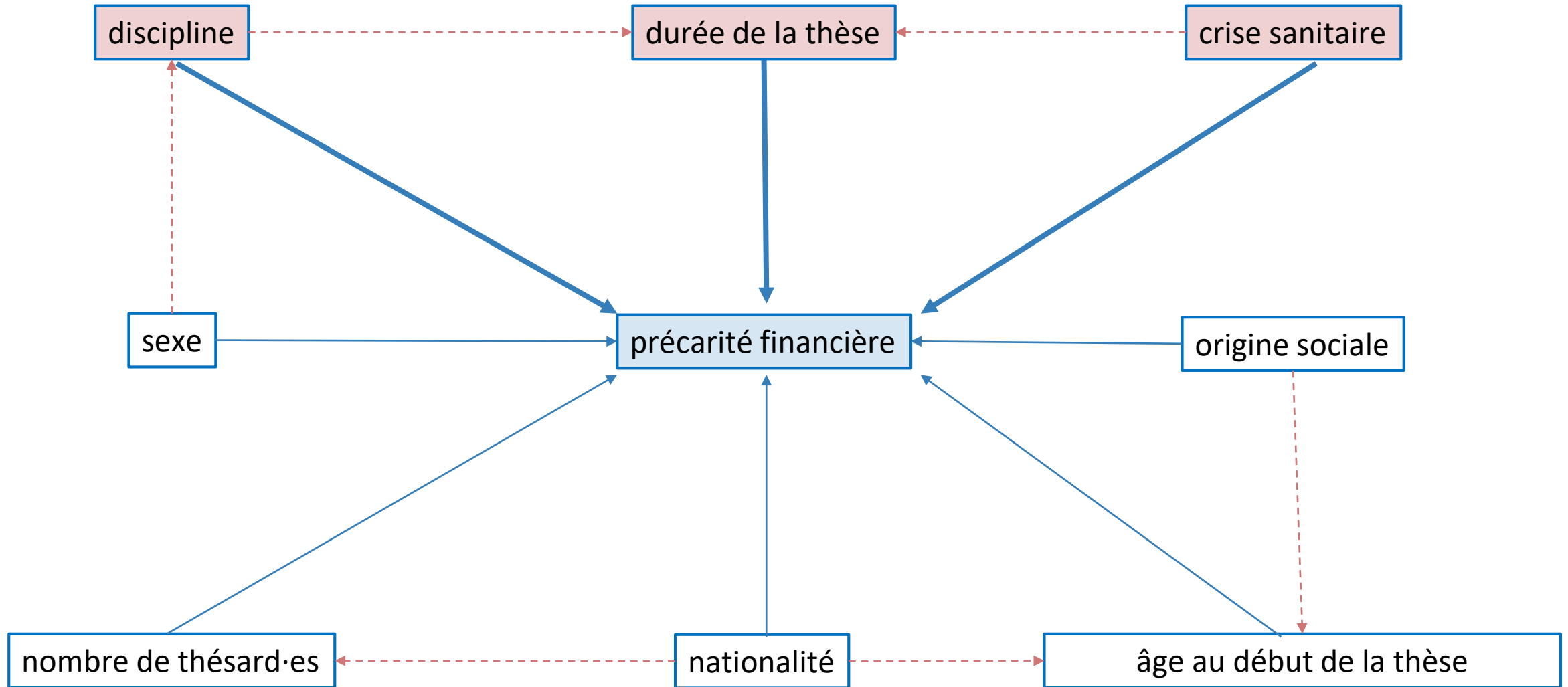
- Les doctorant·es originaires des **classes populaires** sont un peu plus précaires que ceux originaires des classes favorisé·es.

En 2020-2021, 17,4% des doctorant·es enfants d'ouvriers étaient non-financé·es, contre seulement 14,6% des doctorant·es enfants de cadres.

- Les **thèses commencées tardivement** (après 25 ans) sont moins bien financées que les thèses commencées « à l'heure » (entre 20 et 25 ans).

- Les doctorant·es **dont le directeur encadre plus de quatre thèses** sont défavorisé·es financièrement.

LES DÉTERMINANTS DE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE



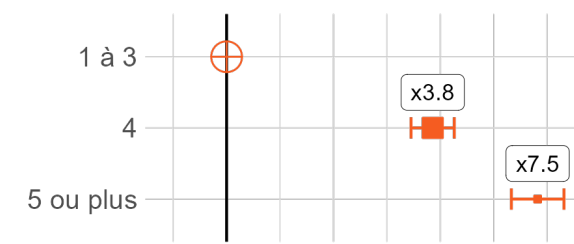
MODÉLISATION DE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE 1/3

- Source : Enquête PRECDOC, 2022, à partir de données extraites d'ADUM et APOGEE.
- Champ : Etudiant·es inscrit·es en doctorat à l'Université Grenoble Alpes.
- Exemple de lecture : Entre 2017 et 2021, les doctorant·es en inscrit·es en quatrième année de thèse plutôt qu'en première à troisième année de thèse avaient 3,8 fois plus de chances de ne pas être financé·es plutôt que financé·es, toutes choses égales par ailleurs.

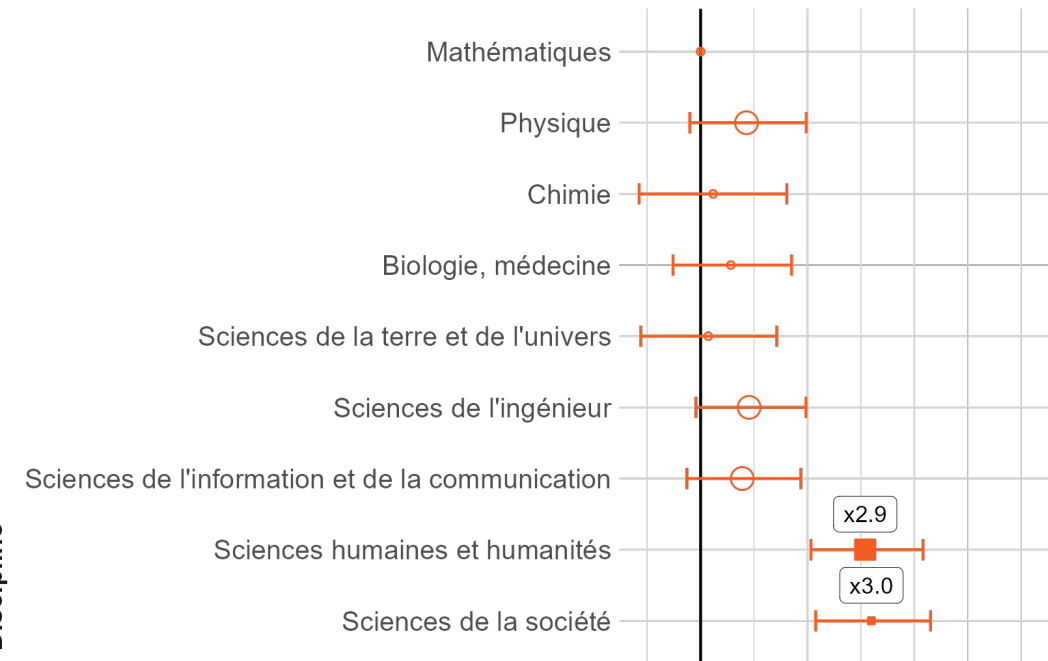
Significativité

- *** : $p < 0.001$
- ▲ ** : $p < 0.01$
- * : $p < 0.05$
- ns : $p \geq 0.05$
- ⊕ Réf.

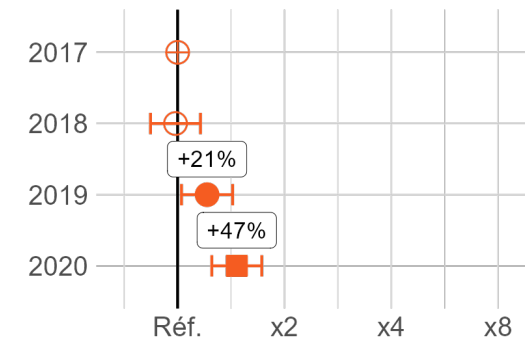
Inscription



Discipline



Année

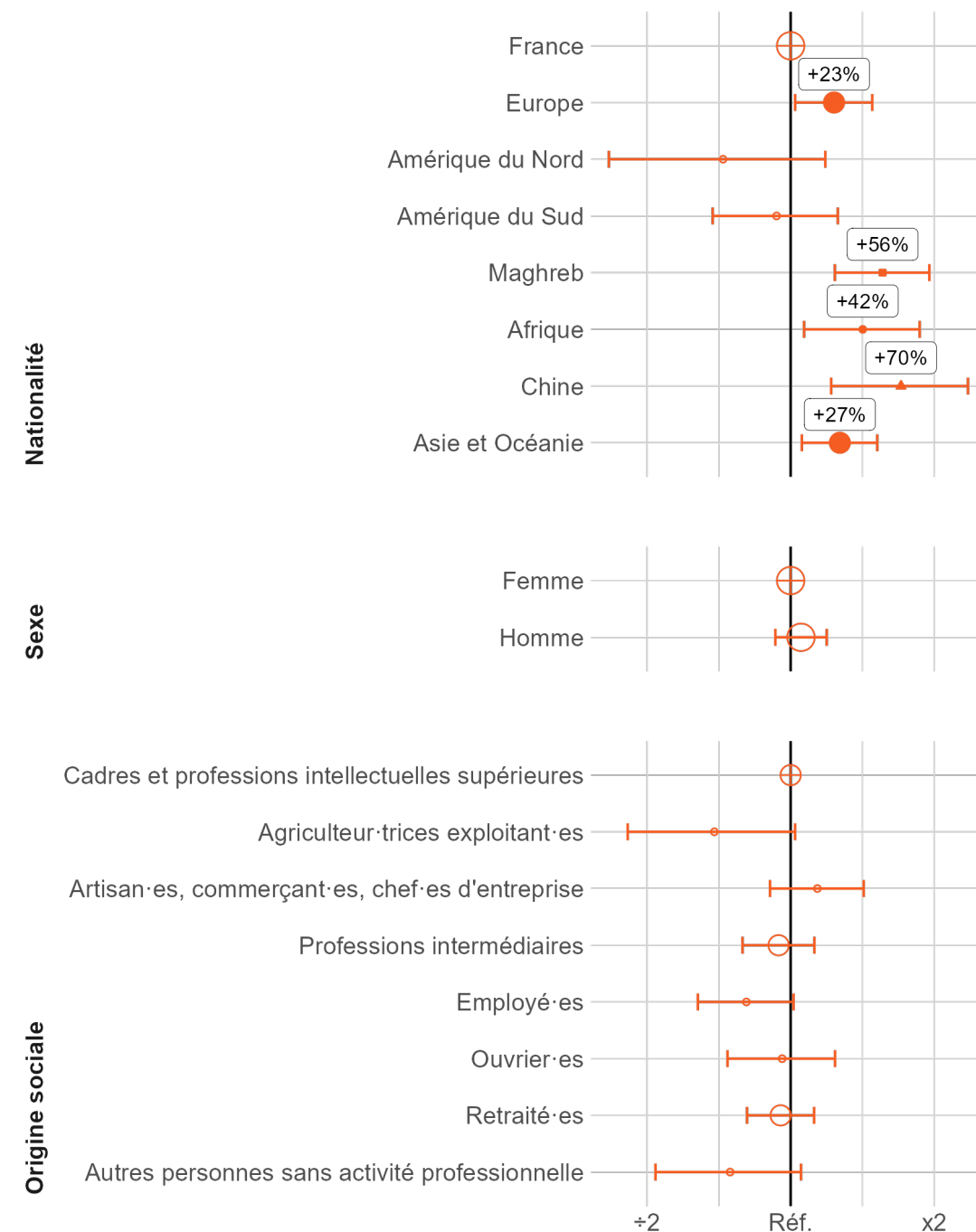


MODÉLISATION DE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE 2/3

- Source : Enquête PRECDOC, 2022, à partir de données extraites d'ADUM et APOGEE.
- Champ : Etudiant·es inscrit·es en doctorat à l'Université Grenoble Alpes.
- Exemple de lecture : Entre 2017 et 2021, les doctorant·es de pays européens autres que la France avaient 20% de chances en plus que les Français·es de ne pas être financé·es plutôt que d'être financé·es, toutes choses égales par ailleurs.

Significativité

- *** : $p < 0.001$
- ▲ ** : $p < 0.01$
- * : $p < 0.05$
- ns : $p \geq 0.05$
- ⊕ Réf.

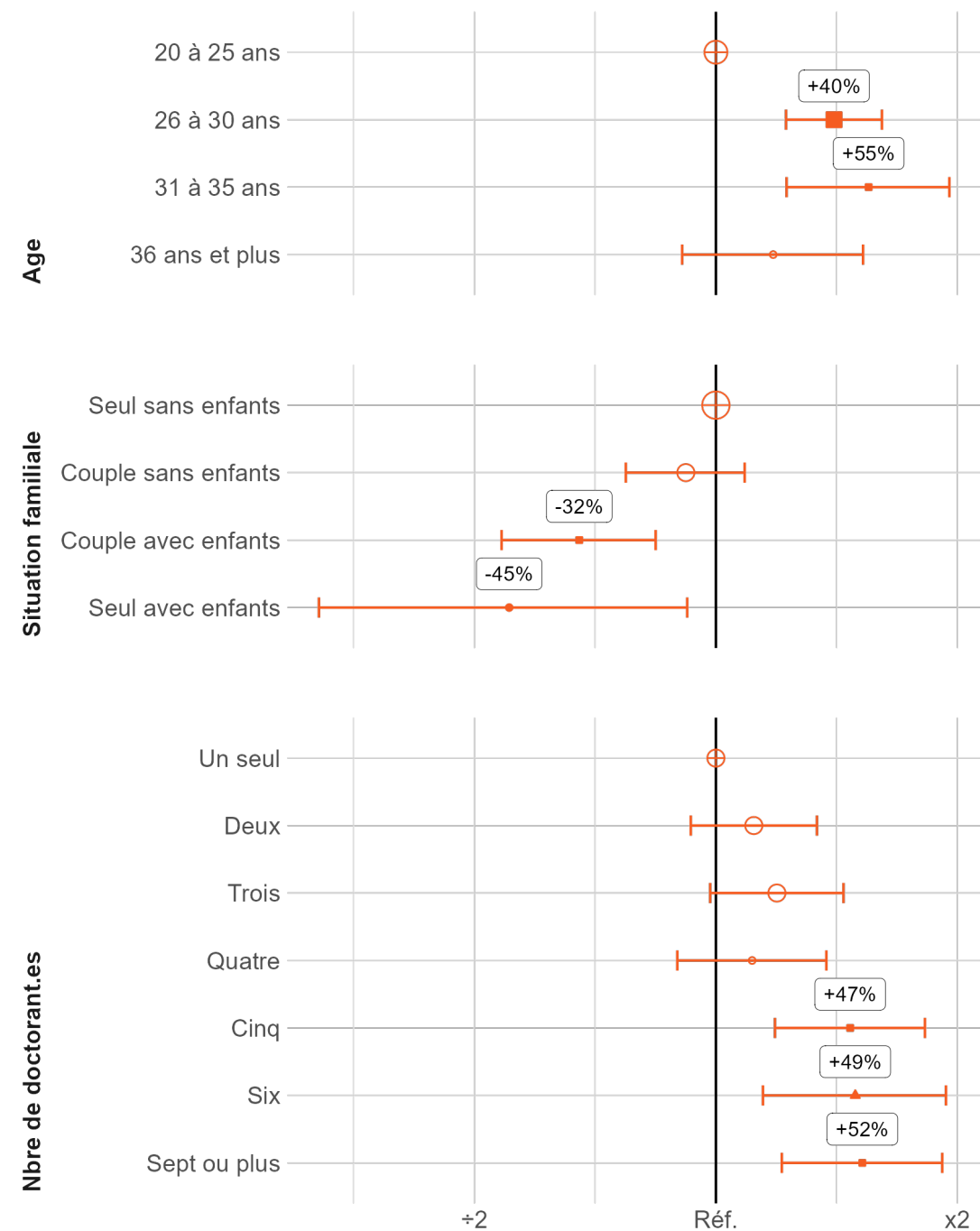


MODÉLISATION DE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE 3/3

- Source : Enquête PRECDOC, 2022, à partir de données extraites d'ADUM et APOGEE.
- Champ : Etudiant·es inscrit·es en doctorat à l'Université Grenoble Alpes.
- Exemple de lecture : Entre 2017 et 2021, les doctorant·es âgé·es de 26 à 30 ans au début de leur thèse avaient 40% de chances en plus que les 20-25 ans de ne pas être financé·es plutôt que financé·es, toutes choses égales par ailleurs.

Significativité

- *** : $p < 0.001$
- ▲ ** : $p < 0.01$
- * : $p < 0.05$
- ns : $p \geq 0.05$
- ⊕ Réf.



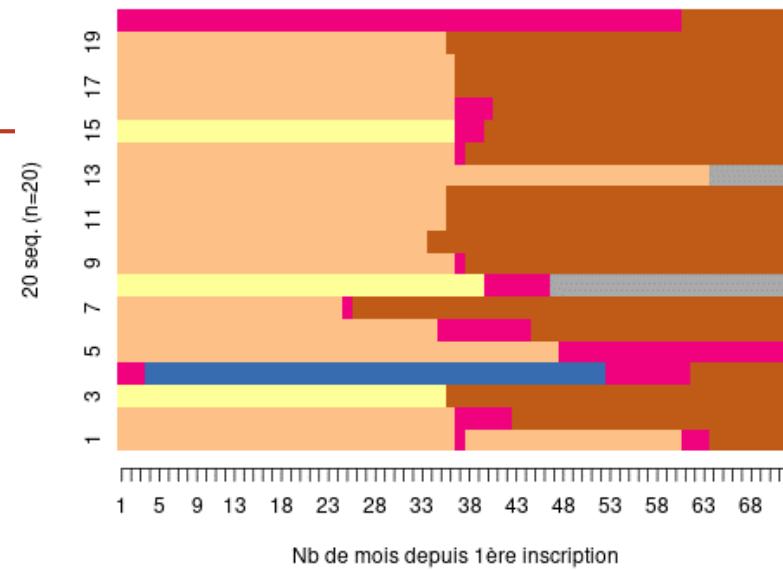
2

LES « SÉQUENCES » DE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE ET LEURS DÉTERMINANTS

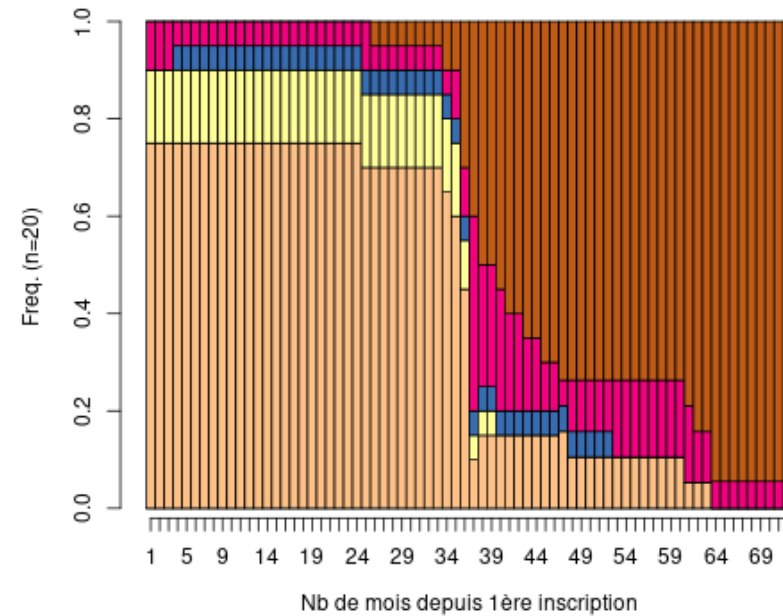


DES SÉQUENCES DE FINANCEMENT

- La précarité: un point de vue processuel (on y entre prog., on en sort, on y retombe, etc...)
- Analyser des séquences de parcours de thèse sous l'angle des modalités de financement
- Une question de distance
- 6 premières années de thèse, les changements de situation au mois près, alignement sur le début de la thèse
- 7 "états" différents:
 1. Abandon
 2. Enseignement secondaire
 3. Financement académique
 4. Financement dédié
 5. Financement non-dédié
 6. Non financement
 7. Thèse soutenue (PhD)
- Un échantillon de 20 parcours de financement (1 & 2)
- Tapis de séquences (1) et chronogramme (2)



1. Tapis de seq. (échantillon)

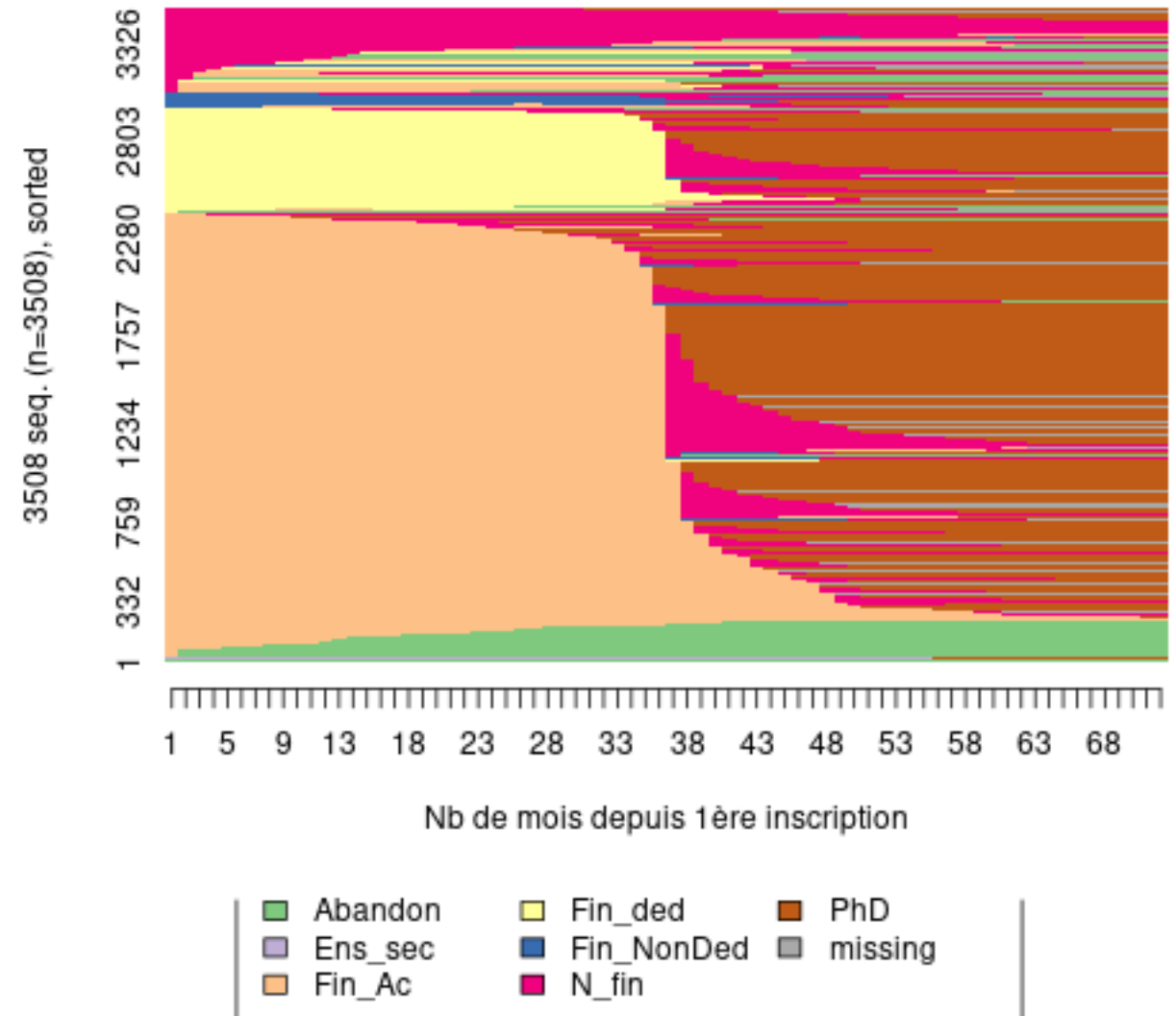


2. Chronogramme (échantillon)

DES SÉQUENCES DE FINANCEMENT

- Des séquences de longueur différentes (parce que l'on compare des thèses qui ne commencent pas en même temps)
- Donc uniquement les séquences sur lesquelles on a au moins 4 années pleines d'information (3508)
- Une vue d'ensemble (3)
- Séquences rangées selon l'état au 1er mois d'inscription en thèse

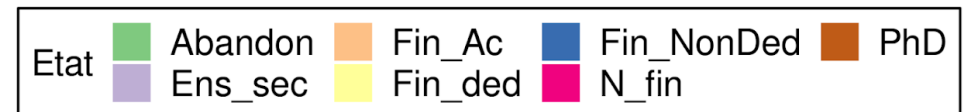
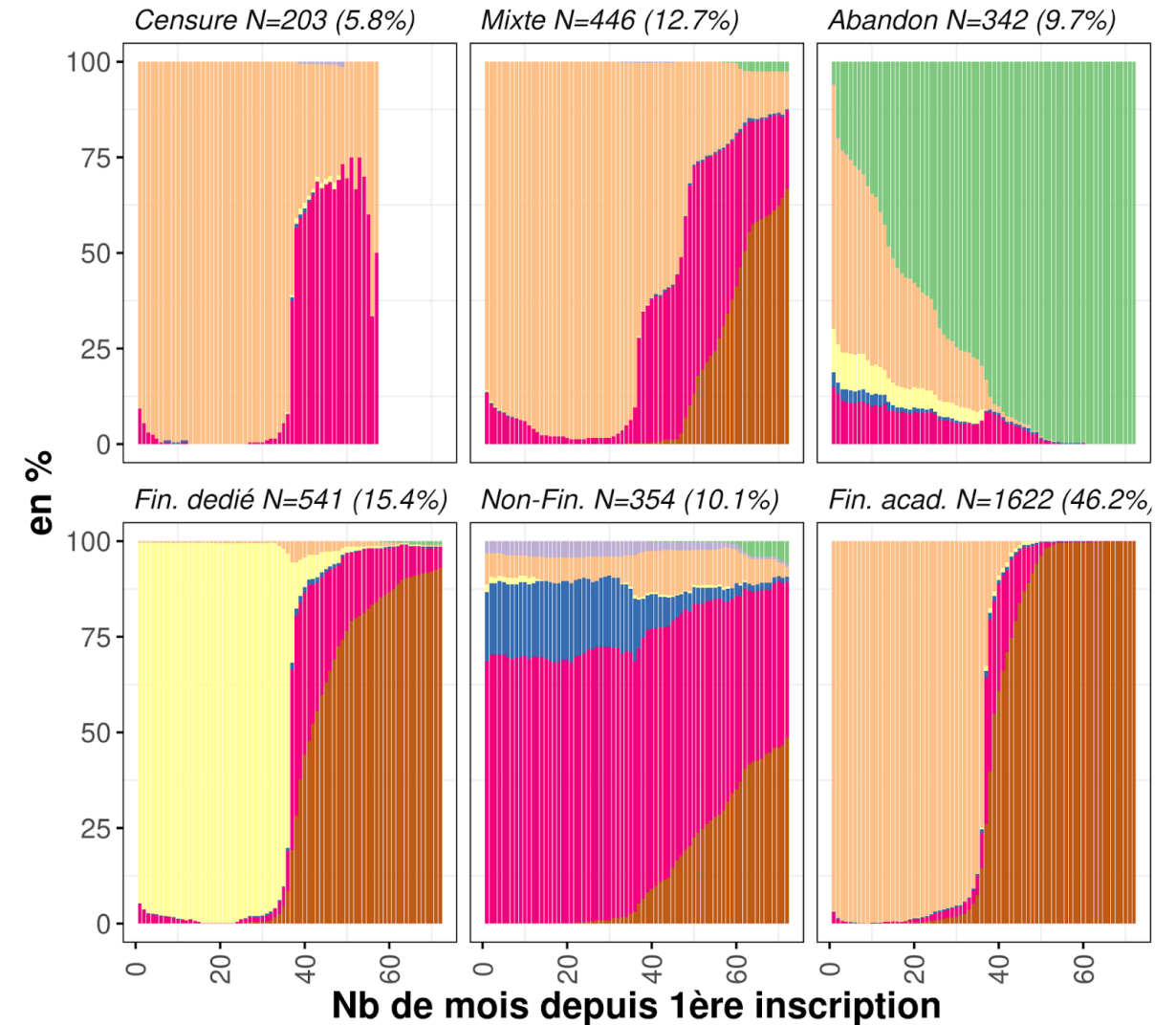
3. Tapis de sequences (total)



DES « CLUSTERS » DE SÉQUENCES DE FINANCEMENT

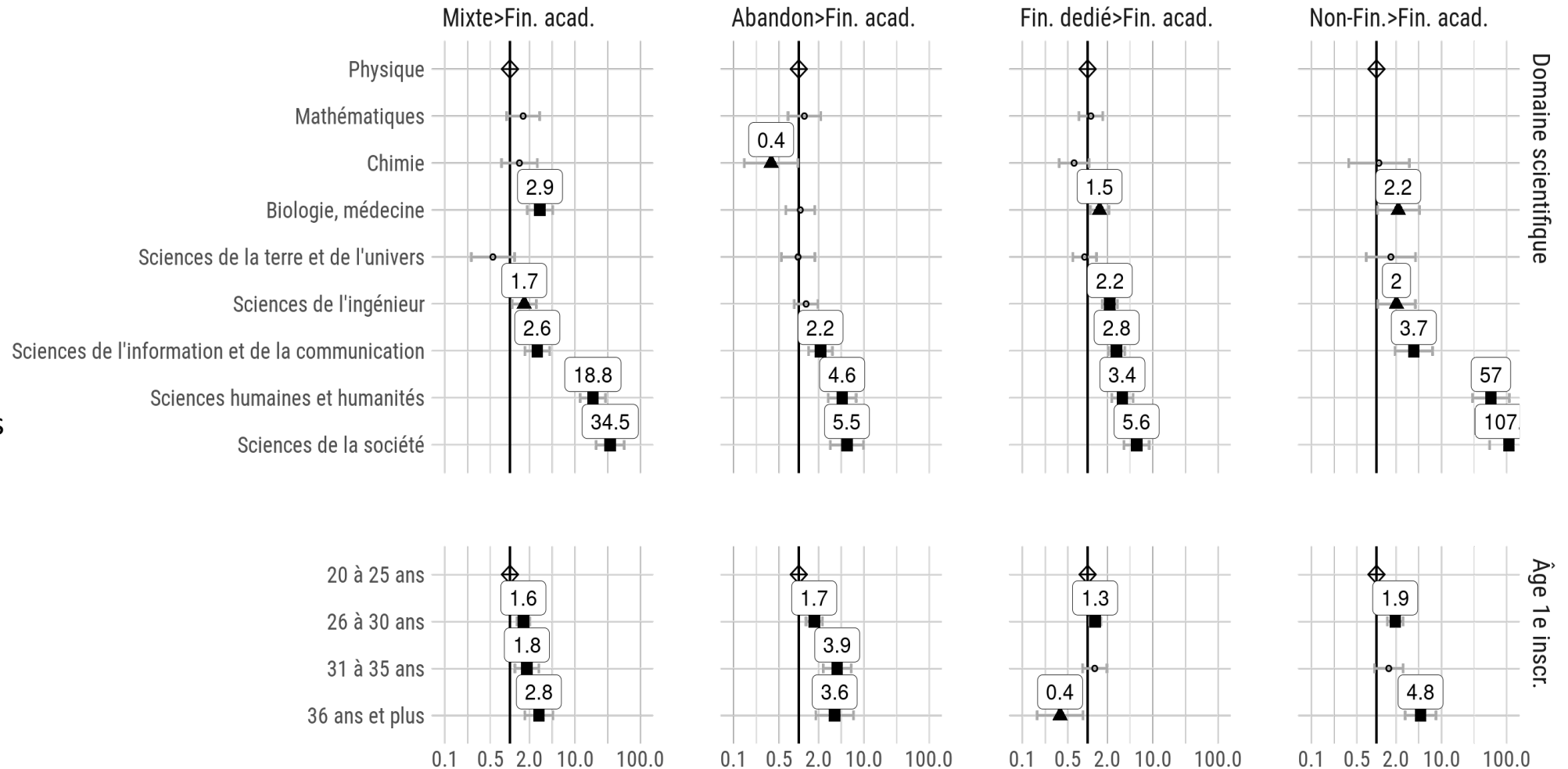
- Une solution à 6 clusters (4).
- Des séquences types et des séquences incomplètes
- Abandon -> plus de 50% avant la 2e année
- Un effet tangible de l'obligation de financement (Mixte, Dédié et Fin. acad)
- Différenciation des parcours en fonction de la nature du financement

4. Six types de parcours de financement (chronogrammes)

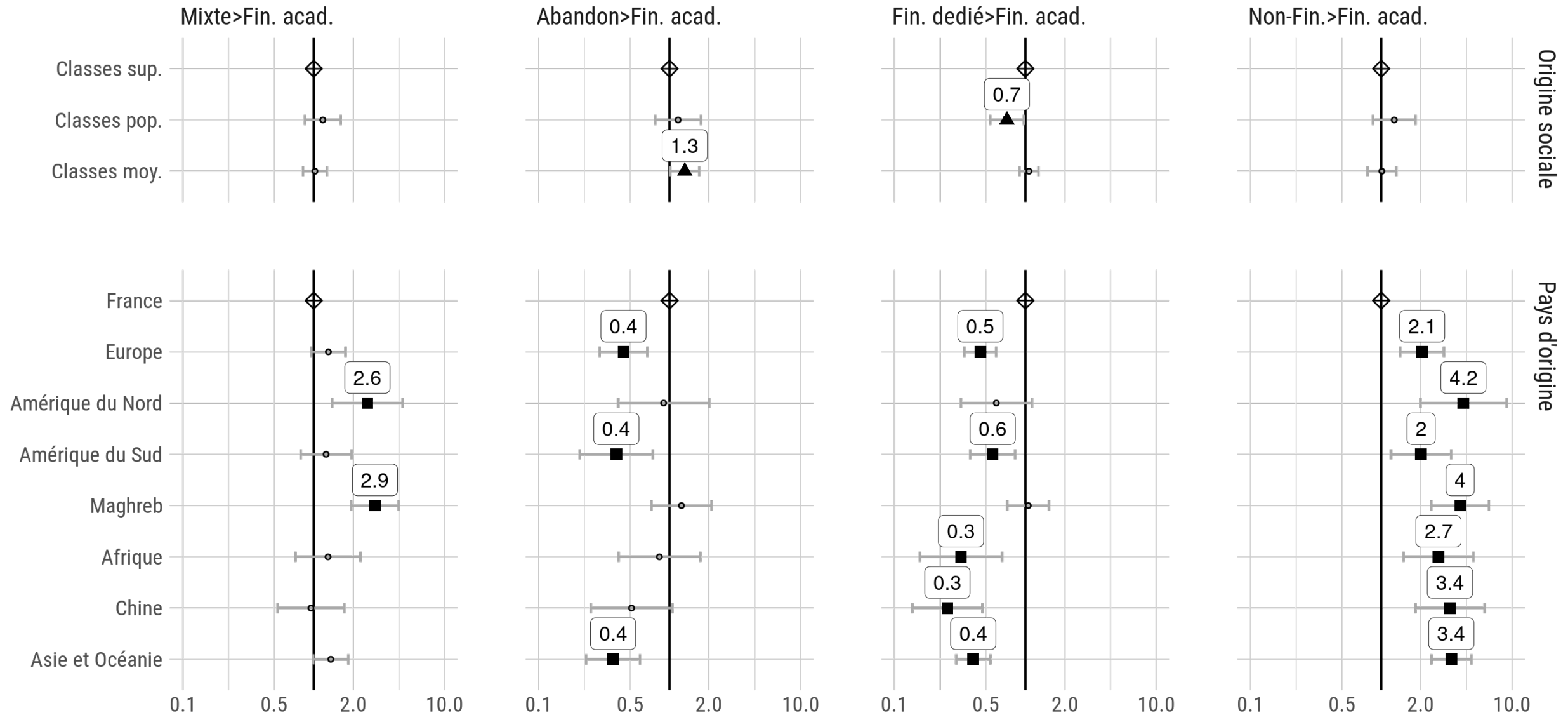


MODÉLISATION DE LA TRAJECTOIRE DE FINANCEMENT

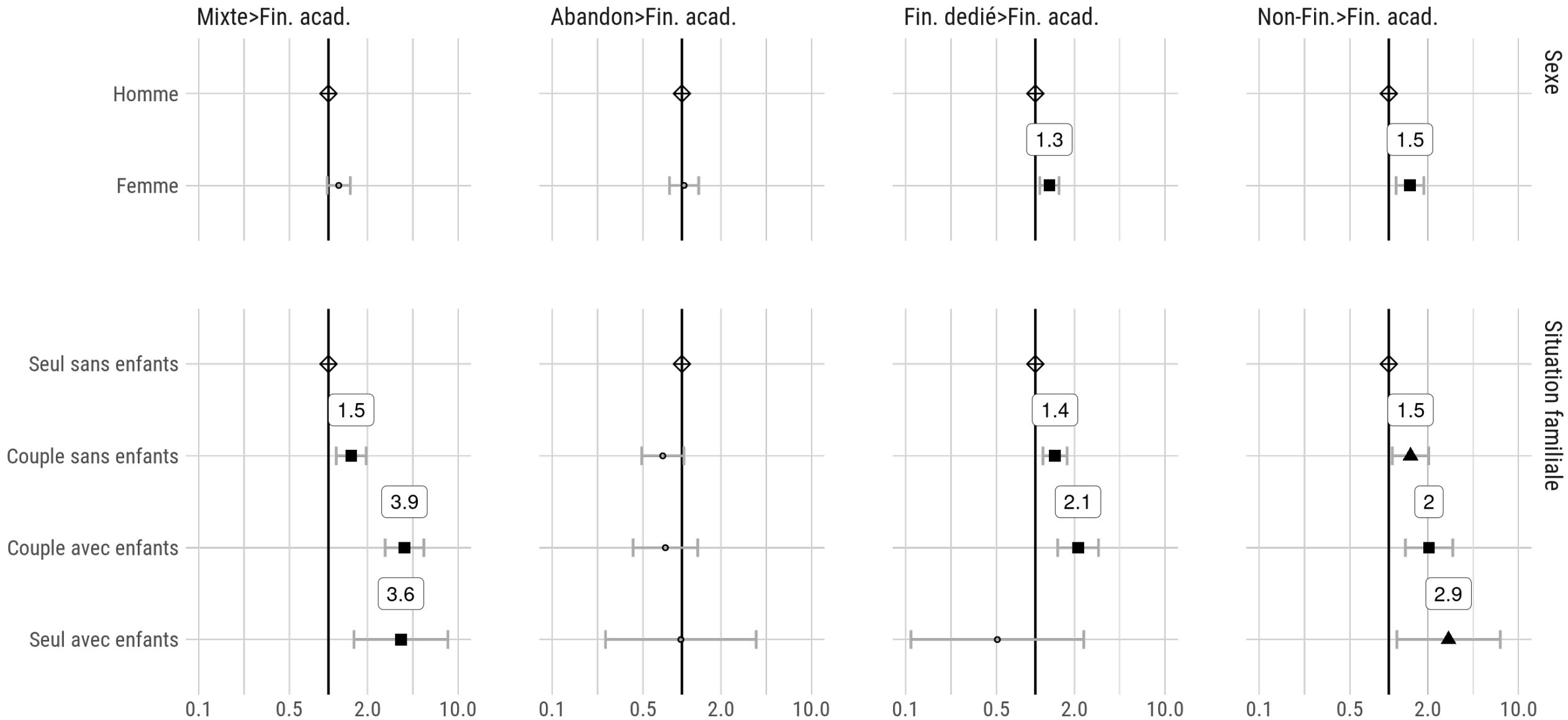
- Résultats de la régression logistique multinomiale sur les clusters de séquences de financement (5).
- Variable à expliquer : appartenance aux différents clusters plutôt qu'à celui « Financement académique »
- Variable explicatives (« toutes choses égales par ailleurs ») : discipline, âge au moment de l'inscription, origine sociale, sexe, pays d'origine (pré-thèse), situation conjugale/familiale)



MODÉLISATION DE LA TRAJECTOIRE DE FINANCEMENT



MODÉLISATION DE LA TRAJECTOIRE DE FINANCEMENT



PROPOSITIONS POUR LA SECONDE PARTIE DE L'ÉTUDE : DE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE À LA PRÉCARITÉ SOCIALE

Une enquête par questionnaire et par entretiens pour approfondir la compréhension de la précarité...

- **De l'absence de financement à la précarité économique :**
 - Affiner la connaissance des ressources financières.
 - Tenir compte des ressources matérielles (logement en particulier).

- **De la précarité économique à la précarité sociale :**
 - La précarité est multi-dimensionnelle.
 - Tenir compte des conditions de vie, de logement et de travail, des difficultés de santé, d'accès aux soins...
 - Tenir compte des liens sociaux, de l'intégration sociale et professionnelle, de l'isolement.
 - Tenir compte des incertitudes objectives et subjectives par rapport à l'avenir.
 - Tenir compte de façon générale des représentations subjectives des conditions économiques et sociales de réalisation de la thèse.

DISCUSSION

Hervé Courtois : les conditions de travail de nos doctorants sont un sujet important que nous considérons comme essentiel à la conduite de la recherche et à nos pratiques scientifiques à l'université. Nous savons qu'il y a une très grande diversité des communautés, un historique, un paysage complexe, avec des concepts et langages différents. Lors d'échanges en conseil du CED on s'est dit qu'il y avait un vrai sujet d'étude scientifique à mener pour mieux comprendre ce qu'est la précarité de nos doctorants. Avec Denis Jongmans, nous avons sollicité des collègues pour aborder scientifiquement le sujet. C'est à la fois original et d'une valeur scientifique concrète. Cette démarche est aussi importante pour notre stratégie recherche à l'UGA ; elle vise à mieux comprendre la situation, et peut-être ensuite, à identifier les leviers que nous pourrions utiliser pour réduire la précarité des doctorants.

Isabelle Rousset : au niveau de la commission d'aide sociale et d'attribution des aides exceptionnelles on a vu une augmentation des demandes des doctorants ces dernières années au point que l'on a convoqué une réunion entre les assistantes sociales et la responsable administrative du CED il y a 3 mois. Il nous arrive beaucoup plus régulièrement d'attribuer des aides exceptionnelles à des doctorants. Il faut savoir que pour l'ensemble des personnels de l'université les demandes d'aide sociale ont augmenté. Par ailleurs, seuls les doctorants financés ont accès à ces aides.

Pierre Mercklé : avez-vous mesuré ces changements avant le printemps 2020 ou postérieurement ?

Isabelle Rousset : les assistantes sociales devraient avoir les chiffres. Ce qui m'embête avec les données ADUM c'est que les financements accordés par les gouvernements étrangers sont très variables, ils peuvent aller de 140 € à 3000 € par mois.

Pierre Mercklé : on a clairement à faire à des données déclaratives. Au-delà des questions de difficultés d'enregistrement de ces données, la véracité de certains financements n'est pas démontrée. Je ne suis pas sûr que l'on ait les moyens de la contrôler non plus. L'enquête par questionnaire va permettre de poser des

questions plus précises y compris sur les dimensions de la précarité économique. Les montants des financements seront demandés. Comme il s'agit de données confidentielles, en croisant les sources, on peut essayer de combler certains angles morts. Quand on annonce un taux de doctorants sans financement autour de 15% il ne faut pas se focaliser sur ce nombre ; il est plus intéressant de s'en servir pour comparer les disciplines entre elles, les années entre elles, en étant doté du même système d'enregistrement des données et de la même définition, plutôt que de dire 15% des doctorants n'ont pas de financement. Au fond, dans ces 15%, il y a probablement un certain nombre de doctorants avec des financements mais qui vivent une situation difficile et un certain nombre de doctorants sans financement et qui vivent des situations où ils sont très bien soutenus familialement ou conjugalement. Sans parler de cette question du chômage autour de laquelle on tourne depuis 1 an sans jamais être capable de la saisir parce qu'elle n'est pas déclarée dans les données administratives.

Gilles Debizet : objectivement, je ne suis pas le seul à entendre un doctorant dire qu'il peut faire une 4ème année de thèse parce qu'il a trouvé des solutions financières. En tant que directeur de thèse je suis embarrassé par le sujet et je ne sais quoi répondre parce que je peux avoir une position de citoyen, j'ai par ailleurs une position de directeur de thèse et de responsable d'une institution.

Pierre Mercklé : individuellement les doctorants font ce qu'ils peuvent. Quelque soit la casquette que l'on prend, on ne peut valider le fait de faire supporter par l'assurance chômage le poids du financement de la recherche. Ce n'est pas sa vocation non plus. On tient aussi au terme de précarité plutôt que de pauvreté ou de difficultés matérielles ou financières parce que dans l'idée de précarité il y a des incertitudes par rapport à l'avenir. Avec les dernières réformes de l'assurance chômage, on peut dire que le chômage place les doctorants dans une situation de plus en plus forte d'incertitude par rapport à l'avenir et cela a un impact direct sur la thèse, sa durée, sa réussite et l'employabilité après. Si un doctorant doit consacrer chaque année deux mois à chercher les moyens de financer les suites de sa thèse ce sont deux mois qu'il ne consacrer pas à sa thèse.

DISCUSSION

Lorsqu'un doctorant candidate sur plusieurs postes, cela lui coûte aussi du temps. Mesurer la précarité c'est se donner les moyens de mesurer tous ces paramètres, et de ce point de vue-là, on voit bien qu'il n'est pas possible de considérer qu'un doctorant au chômage a un financement et ne se retrouve pas dans une situation précaire. Alan Chauvin : *est-ce qu'il y a plus de doctorants ces 4 dernières années ? Est-ce que les sources de financement ont diminué ?*

Pierre Mercklé : *sur le nombre de doctorants la réponse est non. On enregistre entre 3200 et 2800 doctorants ces 4 dernières années.*

Denis Jongmans : *avec le COVID il est difficile de distinguer les données des dernières années. Il semble toutefois y avoir une augmentation du nombre de contrats doctoraux financés depuis 2 ans. Il faut toutefois mesurer l'impact du COVID, notamment sur la durée des thèses.*

Gilles Debizet : *pour les CIFRE il arrive que les entreprises viennent abonder une année supplémentaire.*

Pierre Ray : *dans la réalité, un certain nombre d'étudiants vont repousser l'écriture de leur thèse et systématiquement se retrouver en difficulté. Ils vont déborder sur la durée du contrat financé.*

Pierre Mercklé : *il y a un jeu complexe entre les demandes souvent contradictoires des établissements, des laboratoires, des directeurs de thèses, et des sections CNU. J'appartiens à une section CNU, qui n'est pas la plus brutale en la matière, mais qui commence, au moment des qualifications, à regarder s'il y a des publications, combien de publications figurent dans le dossier à la soutenance, quel volume d'enseignement a été dispensé. Elle estime même que le maximum d'heures d'enseignement, c'est à dire 3 fois 64 heures sur 3 ans de thèse, n'est pas suffisant. Les thèses en 3 et 4 ans sont beaucoup moins qualifiées en sociologie que les thèses en 5 et 6 ans.*

Julie Sorba : *quel est le taux de qualification dans la section CNU 19 ?*

Pierre Mercklé : *il est de 45% en moyenne ; il monte à 70% en sociologie et descend en dessous de 50% pour les autres disciplines. On a souvent des politistes, des historiens, des anthropologues qui demandent une double qualification. On voit de plus en plus de dossiers de thèse d'une durée de 4 et 5 ans, ce qui ne représente pas une durée indécente de notre point de vue, dans lesquels aujourd'hui on s'attend à ce qu'il y ait 1 à 3 publications et un volume important d'enseignements diversifiés de la L1 au M2.*

Eve De Rosny : *l'étude s'arrête au moment où les doctorants obtiennent leur thèse mais il serait intéressant de savoir comment cela se passe lorsqu'ils arrivent sur le marché de l'emploi. Est-ce que le fait d'avoir suivi une partie de son cursus de doctorat sans financement constitue un handicap ou pas ? L'important étant l'insertion professionnelle.*

Pierre Mercklé : *il faudrait intégrer l'étape obtention du doctorat, puis l'insertion dans le monde du travail.*

Denis Jongmans : *il y a une enquête sur l'insertion après 3 années de doctorat mais le parcours antérieur n'est pas demandé. Il nous faudrait des études qui intègrent toutes les données.*

Serge Slama : *on constate un décrochage en 4ème année ; est-ce liée à l'année de chômage ? En droit, les ATER sont souvent à temps plein, donc les doctorants dont la durée des thèses est de 5 à 6 ans ont tendance à se déclarer au chômage à la fin de leur contrat de 3 ans pour essayer de terminer la thèse avant de prendre un ATER à temps plein.*

Pierre Mercklé : *c'est peut-être une partie de l'explication mais il y a aussi les doctorants qui ne décrochent pas d'ATER. Je pense que le nombre d'ATER est loin de couvrir les besoins en SHS.*

Serge Slama : *ce n'est pas le cas en droit.*

DISCUSSION

Hervé Courtois : cette étude est très marquante et nous souhaitons l'installer dans la durée. Nous souhaitons que le CED suivent ces travaux. Vous allez creuser ce sujet de façon plus qualitative. C'est de la science directement utile pour avoir une meilleure vision de ce que peut être la précarité doctorale à l'UGA.

Pierre Bataille : notre rôle n'était pas de formuler des préconisations.

Pierre Mercklé : s'il y a un lien entre notre étude et le fait que l'année prochaine il y ait plus de postes de 1/2 ATER dans l'établissement, nous ne serions pas mécontents.

Hervé Courtois : je rappelle que ce sont les UFR qui demandent des ATER. On les encourage à considérer un cofinancement. Sur le budget recherche on va financer le surcoût de quelques demi ATER. On ne pourra pas prendre en compte tous les ATER à l'UGA mais on voudrait initier quelque chose pour entraîner les UFR dans le mouvement. Toutes les UFR ne répondent pas au même niveau.



**Dotations 2023 aux
structures de recherche**

Dotations aux structures de recherche

- ▶ Rappel : les dotations 2020 avaient été reconduites en 2021.
- ▶ Augmentation de la dotation aux structures de recherche en 22 et 23.
- ▶ En parallèle, généralisation du modèle de frais d'infrastructure.

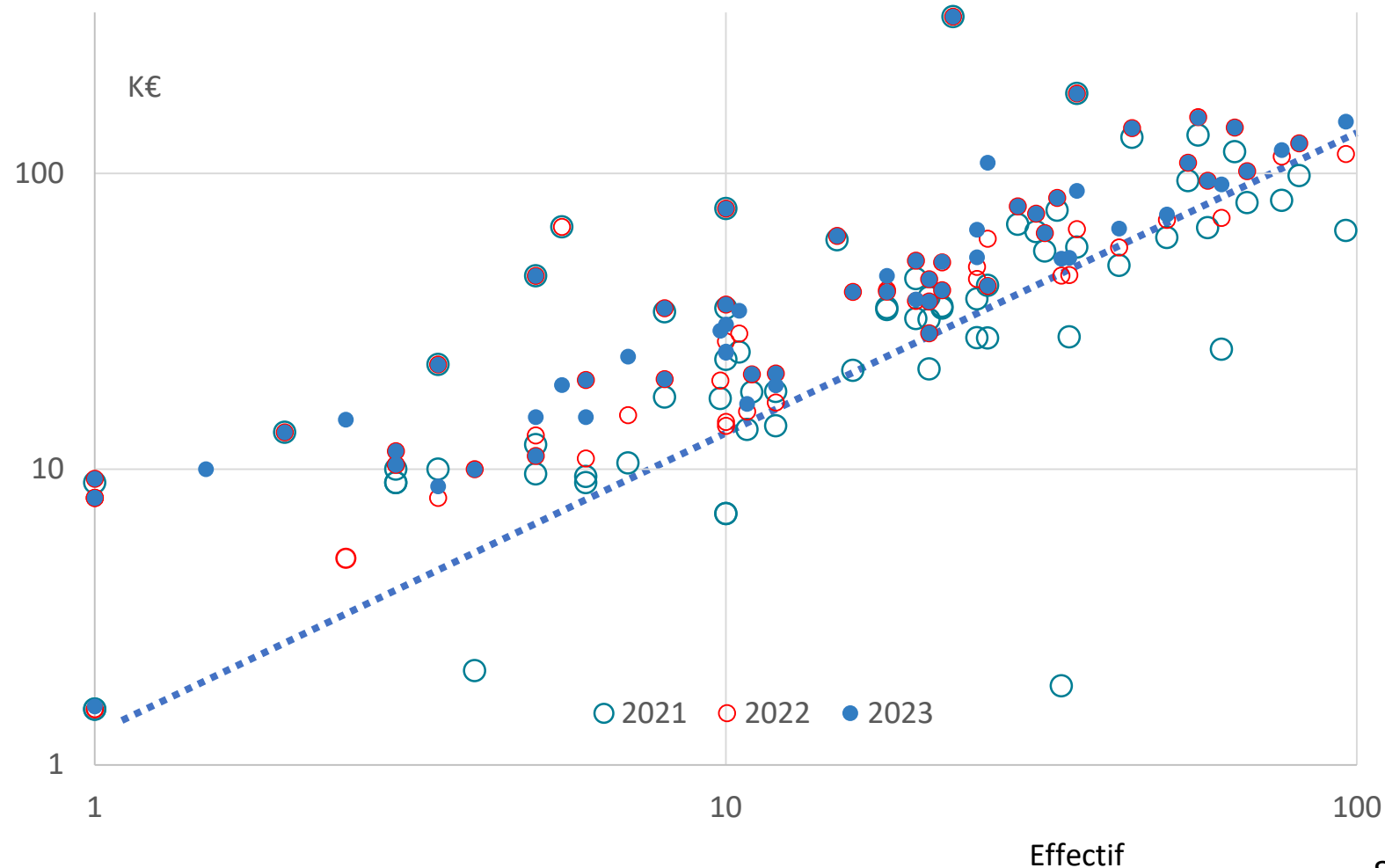
Année	Budget dotations	Frais d'infrastructure	Différence	
2021	5792 k€	1855 k€	3937 k€	base
2022	7081 k€	2262 k€	4819 k€	+ 22 %
2023	7 521 k€	2511 k€	5010 k€	+ 27 %

Dotations 2023 aux unités de recherche

- ▶ Par rapport à 2022, pas d'augmentation homogène.
- ▶ Complément de dotations aux unités pour compenser la mise en place ou hausse des frais d'infra (là le modèle n'était pas appliqué).
- ▶ Compléments ciblés, comme en 2022, suivant un indicateur : (dotation UGA - frais d'infra) par EC UGA pour obtenir un soutien comparable dans des unités d'un pôle donné

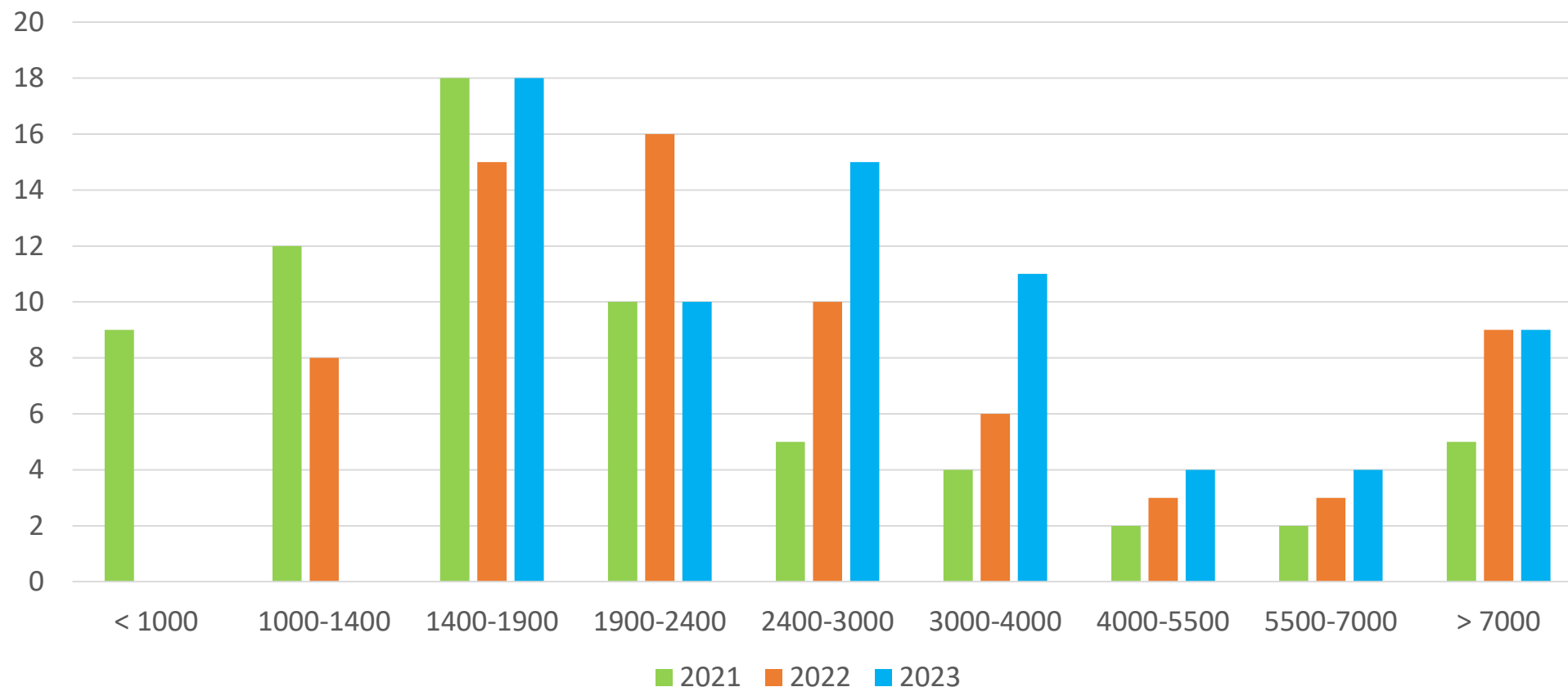
(Dotation UGA - frais d'infra) en fonction de l'effectif EC UGA

- ▶ De 2021 à 2023.
- ▶ Tous les labos UGA reçoivent une dotation, même si pas d'EC UGA, depuis 2023.



Histogramme de (dotation UGA - frais d'infra) par EC UGA

- ▶ De 2021 à 2023.
- ▶ Tous les labos UGA reçoivent une dotation, même si pas d'EC UGA, depuis 2023.





Fin de la séance